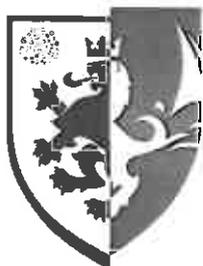


VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS

A Bormes les Mimosas, le 03 mai 2017



**DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 avril 2017  
EN SALLE DU CONSEIL A 18H00, SOUS LA PRESIDENCE  
de Monsieur François ARIZZI, MAIRE**

Date de la convocation : le 05 avril 2017.

ORDRE DU JOUR

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Votants
29	23	29

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DOUZE AVRIL à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 avril 2017.

**PRESENTS** : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELATTO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, M. Claude FAEDDA.

**POUVOIRS** :

M. Jérôme MASSOLINI à Mme Christiane DARNAULT

Mme Geneviève RE à Mme Catherine CASELLATO

Mme Marianne LEMEUR à M. Philippe CRIPPA

M. Rabah HERHOUR à M. Claude LEVY

Mme Stéphanie OLIVIER à Mme Magali TROPINI

Mme Rania MEKERRI à M. André DENIS

**MONSIEUR LE MAIRE** déclare la séance ouverte à 18 H 00.

**APRES AVOIR** procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum,

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**MONSIEUR LE MAIRE**, déclare la séance ouverte.

**MADAME MAGALI TROPINI**, 2ème adjointe, est désignée à l'unanimité à **29 voix pour**, comme secrétaire de séance.

**MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (M. VINCENT AMIET)** est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance à l'unanimité à **29 voix pour**.

**APPROBATION** du compte-rendu du conseil municipal du 08 mars 2017 : **UNANIMITE (29 POUR)**

\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse

**COMMUNICATION DES ELUS**

**ORDRE DU JOUR**

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FAVA/CM - N°2017/04/54 - OBJET : FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2017**

VU l'état 1259 portant état de notification des taux d'imposition et nous communiquant le produit assuré pour 2017 sans modification de taux,

**CONSIDÉRANT** que l'inflation au cours des douze derniers mois s'élève au chiffre officiel INSEE de 1 %.

**CONSIDÉRANT** que le produit fiscal attendu pour 2017 devra être de 8 648 903 € pour assurer l'équilibre financier du budget communal,

**En conséquence, Monsieur le Maire propose le maintien des taux des trois taxes.**

**Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire,**

**DÉCIDE** de fixer les taux des 3 taxes ainsi qu'il suit pour 2017 :

	2016	2017
T.H	13,05 %	13,05 %
T.F.B	13,19 %	13,19 %
T.F.N.B.	33,15 %	33,15%
CVAE	C.C.M.P.M.	C.C.M.P.M.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire présente la délibération, cette dernière ne soulevant aucune contestation.

Pour la délibération suivante, Monsieur le Maire ne peut prendre part au vote du Compte Administratif. Il est dans l'obligation de quitter la salle. Par conséquent, Madame Christiane DARNAULT présentera la délibération et procédera à son vote.

En exercice	Présents	Votants
29	22	28

**PRESENTS :** Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, M. Claude FAEDDA.

**POUVOIRS :**

M. Jérôme MASSOLINI à Mme Christiane DARNAULT

Mme Geneviève RE à Mme Catherine CASELLATO

Mme Marianne LEMEURE à M. Philippe CRIPPA

M. Rabah HERHOUR à M. Claude LEVY

Mme Stéphanie OLIVIER à Mme Magali TROPINI

**FAVA/CM - N°2017/04/55 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – COMMUNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Madame DARNAULT Christiane, Première Adjointe au Maire, délibère sur le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2016 dressé par Monsieur François ARIZZI, Maire, après s'être fait présenter le BUDGET PRIMITIF et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. LUI DONNE ACTE DE LA PRESENTATION FAITE DU COMPTE ADMINISTRATIF, ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION,
2. CONSTATE, AUSSI BIEN POUR LA COMPTABILITE PRINCIPALE QUE POUR CHACUNE DES COMPTABILITES ANNEXES, LES IDENTITES DE VALEURS AVEC LES INDICATIONS DU

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2017

COMPTE DE GESTION RELATIVE AU REPORT A NOUVEAU, AU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE ET AU FONDS DE ROULEMENT DU BILAN D'ENTREE ET DU BILAN DE SORTIE, AUX DEBITS ET AUX CREDITS PORTES A TITRE BUDGETAIRE AUX DIFFERENTS COMPTES,

3. RECONNAIT LA SINCERITE DES RESTES A REALISER
4. ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS TELS QUE RESUMES CI-DESSUS.

**Monsieur le Maire ne participe pas au vote.**

### VOTE : UNANIMITE (28 POUR)

Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : Madame Christiane DARNAULT**

### Commentaires :

M. le Maire lit la synthèse des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes. Ainsi, il indique que le compte administratif est le résultat de l'exercice budgétaire de l'année n-1, soit 2016. Il précise que le compte administratif est conforme aux prévisions votées lors du budget primitif.

Tout d'abord, M. le Maire commence en expliquant que la commune, au terme de cet exercice, a un résultat cumulé de 2 620 074,78 € en hausse de plus de 8 % par rapport à 2015. Il ajoute que cette hausse est due à l'augmentation des recettes de fonctionnement et que s'agissant du report de l'exercice en fonctionnement et en investissement, il y a un peu de souplesse.

M. le Maire parle des recettes de fonctionnement qui ont progressé de plus de 4 % en 2016. Il indique que les taxes et impôts locaux sont inchangés depuis 2010, ce qui, au vu de la conjoncture actuelle, n'est pas le cas dans toutes les communes.

M. le Maire précise que la baisse des dotations de l'Etat est de 1 258 000 € par an sur le budget sans parler de la baisse de la dotation de la communauté de communes.

Ensuite, M. le Maire détaille les dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 avec une hausse limitée de 1,21 %. Il souligne que depuis trois ans, tout en maintenant un bon niveau de services et de prestations offerts aux administrés, la municipalité fait la chasse aux dépenses inutiles, ce qui permet cette faible augmentation de 1,21 % des dépenses de fonctionnement. Il remercie, pour atteindre ce résultat, les directeurs de service et les services.

Concernant les charges à caractère général, M. le Maire indique une diminution de ces charges de 0,34 %.

M. le Maire poursuit en indiquant que les charges de personnel, conformément aux prévisions exposées lors du DOB 2016, n'ont augmentées que de 1,52 %. Il souligne que cela est dû à l'augmentation du point d'indice du traitement des fonctionnaires de 0,6 % en février 2017, mais également une augmentation des cotisations retraites. M. le Maire ajoute qu'il faut compter 90 000 € pour les NAPS, correspondant aux activités périscolaires. Par conséquent, il indique que les charges de personnel ont été jugulées.

De plus, M. le Maire indique s'agissant des recettes d'investissement, que la municipalité bénéficie d'un report de résultat de 2015 de 3,34 M€. Il ajoute que la cession de certains des actifs communaux, essentiellement

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2017

l'office de tourisme, a permis de consolider les résultats. Il poursuit en indiquant que les subventions, principalement du département et de la région, sont venues très utilement appuyer la faisabilité des projets de la municipalité.

Enfin, M. le Maire détaille les dépenses d'investissement qui se portent essentiellement sur des acquisitions foncières dans le cadre des bassins de rétention, sur les travaux de sécurisation des bâtiments publics et scolaires, sur les travaux de réfection de voirie et d'éclairage public, ainsi que des acquisitions de logiciels tels que le portail famille, et de l'outillage et du matériel de transport nécessaire aux services de la ville. Concernant l'épargne communale, M. le Maire signale qu'elle est en progression de 270 000 €.

Par ailleurs, s'agissant des budgets annexes, de façon générale, M. le Maire explique que ce sont des budgets complètement équilibrés et en bonne santé.

Ainsi, au niveau de l'assainissement collectif, M. le Maire détaille que les dépenses et recettes sont équilibrées, les dépenses restent stables et comprennent l'amortissement des réseaux d'assainissement. S'agissant des recettes, M. le Maire indique qu'elles sont principalement constituées de la surtaxe d'assainissement, de la participation au branchement à l'assainissement collectif et de l'amortissement des subventions. M. le Maire déclare que la section d'investissement a été sollicitée par des études et travaux divers sur les réseaux d'assainissement tels que ceux du PAE de la gare, le recalibrage de la Blèque, ainsi que la route des Lavandières, la rue Jean Aicard, le Parking saint François et la rue Pouverin. Il ajoute que le chemisage de la descente de canalisation de la ruelle du moulin a permis de réduire le problème des mauvaises odeurs dans la rue Carnot. M. le Maire termine cette section en indiquant que les recettes sont constituées du reversement de la TVA par la SAUR sur les investissements et de l'amortissement des réseaux d'assainissement qui ont subi une baisse constante entre 2013 et 2016 mais qu'une affectation importante au chapitre 1068 en 2013 du résultat de 2012 a permis de maintenir l'équilibre du budget et de financer les travaux, tels que ceux de la Verrerie, sur les années suivantes.

M. le Maire détaille ensuite le budget annexe de l'eau potable. Il indique que les dépenses de la section de fonctionnement restent stables et sont constituées principalement du remboursement des emprunts concernant le réservoir d'eau de la Manne et l'amélioration de la chloration, de la consommation des fontaines, l'assurance des réservoirs, l'affranchissement et le téléphone. Concernant les recettes de fonctionnement, M. le Maire indique qu'elles sont principalement constituées du reversement par le fermier de la surtaxe de la consommation d'eau, des frais de contrôle de gestion de l'eau, du loyer du terrain utilisé comme entrepôt, et l'amortissement des subventions. M. le Maire poursuit avec la section d'investissement, avec les recettes qui restent constantes et qui sont constituées du reversement de la TVA par la SAUR sur les investissements et l'amortissement des réseaux d'eau potable.

M. le Maire énumère ensuite la régie des transports, avec en section d'exploitation, un dégagement de résultat de 39 000 €, dû à la revente de deux véhicules et en parallèle, l'acquisition d'un bus climatisé pour plus de 200 000 €. M. le Maire fait l'annonce de l'achat d'un autre bus en 2018 en remplacement d'un ancien qui a plus de 15 ans.

M. le Maire parle ensuite du budget extérieur des pompes funèbres en indiquant que c'est équilibré en entrées et en sorties. M. le Maire évoque aussi l'assainissement non collectif de façon succincte.

A la suite de cette présentation, M. le Maire invite M. le Directeur Général des Services à présenter le Compte Administratif de la commune. Les chiffres sont énoncés par le DGS chapitre par chapitre, en section d'investissement et de fonctionnement.

M. Jacques BLANCO demande quel est le solde du personnel entre les départs et les arrivées. M. le Maire lui répond qu'il en parlera dans les charges de personnel lors du vote du budget mais précise que le solde est négatif, tout en indiquant que le seul chiffre du solde n'est pas le plus important puisqu'il y a aussi le travail qui est fait derrière.

Lors du vote du Compte Administratif, M. le Maire sort de la salle conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

Mme Christiane DARNAULT procède au vote du Compte Administratif.

*Monsieur Le Maire entre à nouveau dans la salle et présente la délibération suivante.*

En exercice	Présents	Votants
29	23	29

**PRESENTS** : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, M. Claude FAEDDA.

**POUVOIRS** :

M. Jérôme MASSOLINI à Mme Christiane DARNAULT

Mme Geneviève RE à Mme Catherine CASELLATO

Mme Marianne LEMEUR à M. Philippe CRIPPA

M. Rabah HERHOUR à M. Claude LEVY

Mme Stéphanie OLIVIER à Mme Magali TROPINI

Mme Rania MEKERRI à M. André DENIS

**FA/VA/CM – N°2017/04/56 – OBJET : COMPTE DE GESTION ANNEE 2016 – COMMUNE**

Après s'être fait présenter les BUDGETS PRIMITIF ET SUPPLEMENTAIRE de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de L'ACTIF, l'état du PASSIF, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Joslane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire invite M. le Directeur Général des Services à présenter le Compte de Gestion de la Commune.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FA/VA/CM – N°2017/04/57 - OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – COMMUNE**

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, après l'arrêt définitif des comptes de l'exercice 2016 et les votes des Compte administratif et Compte de Gestion 2016, il y a lieu de prendre une délibération d'affectation définitive des résultats.

Il vous est donc proposé d'affecter définitivement ces résultats comme suit après le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion :

-R. 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement »	<b>2 020 074,78 €</b>
-R.1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	<b>600 000 €</b>
Résultat de fonctionnement de clôture 2016	<b>2 620 074,78 €</b>

Le solde d'investissement fait l'objet d'un report en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée R. 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour **1 665 359,94 €**.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

**ADOpte** l'affectation définitive des résultats comme suit après le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion :

-R. 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement »	<b>2 020 074,78 €</b>
-R.1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	<b>600 000 €</b>
Résultat de fonctionnement de clôture 2016	<b>2 620 074,78 €</b>

Le solde d'investissement fait l'objet d'un report en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée R. 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour **1 665 359,94 €**.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'affecter les deux millions d'euros en section de fonctionnement et six cent mille euros en section d'investissement.

*La délibération est présentée par Monsieur le Maire.*

**FAVA/CM - N°2017/04/58 - OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE**

VU la délibération N° 2017/03/29 du 08 mars 2017, reçue en Préfecture le 15 mars 2017, portant sur les orientations budgétaires 2017 de la Commune, de l'Assainissement, de l'Eau Potable, de la régie des Transports, du service extérieur des Pompes Funèbres et du service Assainissement Non Collectif, sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet du **BUDGET PRIMITIF 2017** dressé et appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal **EXAMINE** les propositions du **BUDGET PRIMITIF 2017** par nature et par chapitre,

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 906 082,61 €	17 906 082,61 €
INVESTISSEMENT	10 226 020,34 €	10 226 020,34 €
TOTAL	28 132 102,95 €	28 132 102,95 €

**VOTE LE BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2017 POUR UN MONTANT DE VINGT-HUIT MILLIONS CENT TRENTE DEUX MILLE CENT DEUX EUROS ET QUATRE VINGT QUINZE CENTIMES D'EUROS.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE** la balance générale du BUDGET PRIMITIF 2017 présentée ci-dessus sans excédent ni déficit annexée au BP 2017.

**VOTE : MAJORITE (27 POUR – 2 ABSTENTIONS)**

**POUR (27) : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. André DENIS, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**ABSTENTIONS (2) : M. Joël BENOIT, Mme Nicole PESTRE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

Monsieur le Maire commence par une description du budget primitif principal et des budgets primitifs annexes.

Concernant le budget primitif 2017, M. le Maire détaille le dégagement de fonctionnement de 694 679 € et un résultat cumulé de 2 620 000 € en hausse de 8 % par rapport à 2016.

Il indique qu'en 2017, les dépenses de fonctionnement devraient progresser très légèrement en dépit d'une baisse programmée de charges à caractère général et les recettes de fonctionnement devraient stagner en raison notamment d'une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) estimée à 200 000 €. Par ailleurs, M. le Maire indique que l'épargne communale est en progression de 270 000 €, ainsi que l'épargne brute de 300 000 €. Il ajoute que cette augmentation est en contraste avec la moyenne des communes de la même strate démographique. Il poursuit en indiquant que ces chiffres, en plus de faire face à nos dépenses de fonctionnement obligatoires, permettent à la collectivité d'appréhender l'avenir et notamment l'investissement nécessaire.

M. le Maire déclare que l'année 2017 sera marquée par les principaux investissements du mandat, tels que l'espace jeunesse, culture & emploi, le renouvellement du terrain synthétique, la maison funéraire, les jardins familiaux, le « Souffle d'Art », le haut-débit et autres.

M. le Maire poursuit par les recettes de fonctionnement. Ainsi, il signale que malgré une baisse de la DGF de 200 000 €, la municipalité anticipe une stagnation de nos recettes. A cette baisse de la DGF, M. le Maire indique que vient s'ajouter une nouvelle augmentation du fonds de péréquation de 50 000 €. Il en déduit que c'est 250 000 € en moins par rapport au budget 2016 et environ 1 250 000 € en moins, par an, par rapport au budget 2013. Il signale que cette baisse correspond à 10 % des recettes de fonctionnement. Il poursuit en indiquant que cette baisse devrait être absorbée en partie par le dynamisme des bases (environ 1 point alors que l'inflation est de 0,4 %) par la progression des recettes de la commune, notamment les recettes CAF grâce à la gestion améliorée du MAC, et par un petit retour de la fiscalité de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures.

M. le Maire indique que les taux de fiscalité, qui viennent d'être votés, restent inchangés comme la quasi-totalité des prestations et locations y compris les tarifs des parkings.

M. le Maire parle ensuite des dépenses de fonctionnement qui, grâce à une gestion rigoureuse, ne seront augmentées que de 0,21 %, tout cela en maintenant tous les services aux administrés. Il indique que s'agissant des charges à caractère général, l'effort demandé aux services a permis la diminution de ces charges de plus de 4 % entre 2016 et 2017, malgré une hausse inévitable de quelques postes telles que l'eau, l'électricité et le fioul. Il souligne la volonté de l'équipe municipale de poursuivre cette baisse sans obérer nos capacités d'action. S'agissant des charges de personnel, M. le Maire signale que la volonté de la municipalité de limiter au maximum l'augmentation de ce poste, soit en 2017, + 2,74 %, ce qui est plus que l'an passé, tout en tenant compte des répercussions sur une année pleine, des augmentations du point d'indice de traitement des fonctionnaires, auxquelles s'ajoute le PPCR (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations) qui est un réajustement indiciaire pour les bas salaires, le suivi de la carrière des agents de la commune traduit par le glissement vieillesse technicité pour tenir compte des nouvelles augmentations des cotisations URSAAF, IRCANTEC et la CNRACL. Par conséquent, M. le Maire indique que sans recruter, la masse salariale augmente du fait de l'avancement de la carrière de nos agents.



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2017

M. le Maire signale que cette augmentation maîtrisée est à mettre en perspective par rapport à ce qui avait lieu auparavant, où l'augmentation était de plus de 5 % par an. M. le Maire tient à préciser que cette année, l'augmentation n'est que de 2,74 % tout en n'embauchant pas et en maintenant la qualité du service. M. le Maire rend hommage aux techniciens, collaborateurs et collaboratrices, à qui chaque année, il a demandé plus de travail, avec une optimisation des services avec notamment le non-remplacement de tous les départs à la retraite, soit 1 agent sur 3 qui partent à la retraite est remplacé. M. le Maire précise que la municipalité continuera dans cette démarche tout en maintenant le travail fait par des collaborateurs motivés.

M. le Maire signale qu'en ces temps de campagne électorale où on montre sans arrêt du doigt la fonction publique comme si c'était le mal de la société française alors que le mal de la société française, ce sont les Hommes politiques qui ne gèrent pas correctement leur budget et qui font de l'électoratisme quand ils embauchent des gens. M. le Maire insiste en déclarant qu'à Bormes, le travail est fait et qu'il y a une gestion humaine des ressources humaines. Ainsi, il déclare que dans la fonction publique, montrée sans arrêt du doigt, derrière, il y a des hommes, des femmes et des familles entières, lesquels proposent des services de qualité et que par conséquent, c'est malsain de dresser une partie de la population les uns contre les autres, ce qui ne doit être fait à Bormes. Il poursuit en déclarant que la chance de la collectivité est d'avoir du personnel compétent qui fait avancer les projets et il les remercie pour cela.

M. le Maire détaille, ensuite, les charges de gestion courante, poste qui va connaître une diminution en raison notamment des réductions des frais de participation aux SDIS, et cela, malgré l'augmentation conséquente des participations aux différents syndicats (SIVOM, SIPI et SIDAMCM). Il ajoute que les très bons résultats de la caisse des écoles, les années précédentes, permettent de diminuer la subvention tout en maintenant intégralement les budgets consacrés à nos écoles en fonctionnement et en investissement. Il félicite Mme TROPINI pour la bonne gestion de la caisse des écoles durant ces trois dernières années.

M. le Maire déclare que, contrairement à la plupart des communes, les subventions aux associations augmenteront légèrement, notamment la subvention de 37 000 € pour l'association Tremplin qui va permettre la rénovation du patrimoine historique de la commune, en commençant par Notre Dame de Constance d'ici quelques semaines.

M. le Maire fait une description de l'intérêt de la dette, en indiquant que ce chapitre va connaître une baisse non négligeable de 8 % en 2017, après une baisse de 5,57 % en 2016 et que cette réduction se poursuivra les années suivantes. Concernant les recettes d'investissement, M. le Maire indique que la cession de certains des actifs de la commune tels que l'office du tourisme, a permis de consolider les résultats. Il ajoute que les subventions du département et de la région, viennent très utilement appuyer la faisabilité de nos projets. Il poursuit en signalant que l'affectation de 600 000 € de la section de fonctionnement vers l'investissement permet d'envisager la réalisation des investissements 2017. M. le Maire déclare que cette année sera marquée par de nouvelles recettes avec le recours aux cessions immobilières, avec les recettes liées au PAE de la gare qui permettront d'absorber les dépenses d'équipement de ce nouveau quartier.

M. le Maire indique que cette situation financière permet une certaine marge de manœuvre.

Concernant les recettes d'investissement, il va y avoir un emprunt, qui ne sera réalisé que sous la condition qu'on en ait besoin, comme cela a été le cas par le passé. M. le Maire précise que la commune a largement de quoi financer le remboursement de l'emprunt. M. le Maire précise que la dette par habitant était de 1 325 € en 2016, chiffre qui ne tient pas compte de la réalité de notre commune qui est surclassée en 40 000-80 000 habitants, et, ramenée à la population DGF de 14 622 habitants, (ce qui reste assez faible au regard de la réalité de la commune de Bormes), M. le Maire déclare que la dette est de 777 € par habitant, soit un chiffre inférieur à la moyenne nationale des communes de notre strate qui est de 862 €, et, ce chiffre est bien inférieur à l'endettement moyen des communes composant la communauté de communes MPM, qui est de 1284 € par habitant. M. le Maire précise que l'encours total de la dette est de 10 759 680 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce qui représente environ 65 % de nos recettes réelles de fonctionnement et donc une capacité de désendettement importante.

M. le Maire déclare que la situation, sans être idyllique, est bonne, grâce à une bonne gestion avec notamment l'absence d'emprunt depuis 2014, une désensibilisation d'un emprunt à risques en 2015, cela permettant d'envisager des investissements prioritaires.



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Par l'exemple, un emprunt de 2 millions d'euros représenterait une annuité d'environ 120 000 euros sur 20 ans. M. le Maire poursuit en indiquant qu'il apparaîtra en budget d'investissement, en recettes, un emprunt de 1 800 000 euros. Il souligne qu'il n'y a aucune certitude sur sa réalisation cette année et que toutes les communes ont recours à cette présentation en début d'exercice. Il poursuit en disant que le montant total des dépenses inscrites est toujours une estimation dont le niveau de précision dépend du niveau d'avancement de chacun des dossiers au niveau des dépenses. Il ajoute que ces dépenses sont globalement toutes surestimées, afin de pouvoir assumer les dépenses le moment venu. Par contre, il indique que les recettes d'investissement sont toujours sous estimées dans la mesure où on ne tient jamais compte des subventions et des participations que la collectivité recherche en permanence. M. le Maire cite, en exemple, l'information, l'an dernier, que l'Etat apporterait son soutien à notre projet Espace Jeunesse, Culture & Emploi, à raison de 227 000 €, auquel s'ajouteront les soutiens des Conseils à la fois départemental et régional. Il indique, par conséquent, que les 227 000 € viennent en déduction des 1 800 000 € proposée en emprunt. Il complète son propos en affirmant que, si tous nos grands projets sont avancés, les dépenses importantes interviendront à partir du deuxième ou troisième, voir quatrième trimestre de l'année 2017, ou bien même en 2018, ces dépenses pourraient donc couverts par le budget d'investissement de 2018.

S'agissant des dépenses d'investissement, M. le Maire dresse une liste de réalisations pour 2017, telles que le lancement de l'espace Jeunesse, Culture & Emploi pour plus de 1 500 000 €, le renouvellement de la pelouse synthétique du stade bormisport accompagné des travaux d'aménagement pour la conformité du stade, la construction de la maison funéraire en intercommunalité qui coûtera 300 000 € à chaque commune, le Souffle d'Art qui est en train de voir le jour, la mise à disposition des jardins familiaux, pour au moins 60 familles, pour environ 130 000 €, projet dont les travaux vont se terminer pour permettre une avant l'été. M. le Maire complète l'information sur ce projet en indiquant qu'une réunion va avoir lieu la semaine prochaine avec toutes les personnes qui se sont inscrites, réunion pour présenter le projet.

M. le Maire continue à décrire les projets tels que la première tranche de travaux de Haut débit au village et au Pin pour environ 400 000 €, précisant que la deuxième tranche concernant la Favière et le Gaou devrait être lancée cette année pour le même montant. Il poursuit en citant les deux sites de logements sociaux à la Gare et au Cios Charlot vont débiter d'ici cet automne ; des aménagements et entretiens de voirie seront mis en œuvre, notamment pour desservir le Cios Charlot, mais également en fonction des disponibilités de la commune pour l'avenue Mabily à Cabasson, le boulevard du Levant, l'avenue des Girelles, des trottoirs le long de la route du Bénat, des aménagements dans le parc du Cigalou, ainsi que des améliorations des gradins de l'Estelan et du chemin du train des Pignes. Il indique qu'en fonction des recours et du lancement des chantiers privés, des travaux d'équipement du quartier de la Gare seront réalisés.

Concernant l'éclairage public, M. le Maire signale qu'il sera renforcé et fera l'objet d'investissements et de gros entretiens, en particulier la deuxième tranche de l'avenue de la Mer, le chemin des fougères ou le lancement d'un projet de mise en lumière de nos principaux monuments et de la rue Carnot.

Au niveau des acquisitions, M. le Maire indique qu'en plus du renouvellement de petits matériels, notamment pour les services techniques, la nouvelle nacelle va être livrée. Il poursuit en indiquant que deux véhicules vont être achetés spécialement pour la police municipale, véhicules pour lesquels le conseil municipal a fait une demande de subvention, et que par ailleurs, la municipalité réfléchit à l'opportunité d'un contrat de location-maintenance pour une balayeuse, ce qui pourrait alléger un peu le budget d'investissement.

Concernant les bâtiments, M. le Maire précise que les travaux de l'Hôtel de ville tels que la salle du conseil, l'ascenseur et le chauffage réversible seront livrés avant l'été, que le confortement du mur de soutènement de la place Saint François est terminé, que d'importants travaux de mise aux normes à la maternelle ont été faits pendant les vacances de février 2017, que ces travaux se poursuivront afin d'améliorer encore les conditions de sécurité, dans tous nos bâtiments, notamment ceux recevant des enfants, en partenariat avec les services de la Gendarmerie et de la Préfecture. M. le Maire indique que d'autres sujets sont en réflexion, tels que l'amélioration du MAC, l'aménagement du CCAS et la construction de douches, ainsi que l'amélioration de l'accueil de l'hôtel de ville. M. le Maire indique qu'une étude au niveau de la tribune du stade Henri Delon va prochainement être lancée et que l'entretien des logements communaux va se poursuivre.

M. le Maire revient sur la réhabilitation de Notre Dame de Constance avec l'association Tremplin qui se fera sur plusieurs exercices budgétaires, réhabilitation à laquelle pourra s'ajouter celle de la Calade.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2017

M. le Maire parle ensuite des travaux du musée, déjà réalisés sur les balcons, pourraient se poursuivre dans le jardin et l'aménagement intérieur. Il termine par les travaux comme chaque année du PPRIF avec en plus l'achat de différents matériels, permettant néanmoins de dégager une marge de manœuvre pour d'éventuelles acquisitions foncières bien ciblées et étudiées au cas par cas.

M. le Maire évoque par la suite, les sections de fonctionnement des budgets annexes, budgets qui ne posent aucune difficulté majeure au niveau du fonctionnement. M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas réellement d'enjeu politique sur ces budgets, mais qu'il faut rester vigilant. M. le Maire indique que, sur la régie des transports, il est nécessaire de dégager des restes à réaliser de manière à faire l'acquisition d'un nouveau bus en 2018.

M. le Maire invite le Directeur général des services à présenter le Budget Primitif 2017 de la Commune et à effectuer la lecture réglementaire par chapitre des sections fonctionnement puis investissement.

M. Jacques BLANCO demande si, au niveau des dépenses de fonctionnement, les charges financières correspondent bien à l'emprunt renégocié. M. le Maire répond qu'il s'agit de la totalité des intérêts de la dette. Puis M. BLANCO demande si, au niveau des recettes de fonctionnement, les impôts et taxes représentant bien 12 000 000 € sur 15 000 000 €, correspondent aux taxes foncières et d'habitation. On lui répond par l'affirmative. Le conseiller municipal demande alors quel est le prorata du Cap Béant et du Gaou Bénat dans les 12 000 000 €. M. le Maire lui répond que c'est moins de la moitié. M. BLANCO poursuit son questionnement sur l'éventuelle suppression de la taxe d'habitation, proposée lors de l'élection présidentielle, et ses conséquences sur le budget de la commune. M. le Maire tient à rassurer l'élu que cette éventuelle suppression serait compensée par l'Etat mais tient à rajouter que, pour l'instant, les collectivités n'en sont pas là et que par conséquent, il est impossible de construire un budget primitif en prenant en compte tous les propositions des candidats à la présidentielle. M. BLANCO insiste sur la proportion considérable que représentent les taxes d'habitation et foncière dans les recettes de la commune. M. le Maire termine en déclarant que la taxe d'habitation représente une recette d'environ 5 millions d'euros, mais que, sans trop se projeter, cette compensation au prorata, pourrait diminuer comme la DGF, d'année en année.

M. Joël BENOIT prend la parole pour indiquer que le budget communal dans l'ensemble paraît conforme aux orientations votées l'an dernier. M. BENOIT rappelle l'inquiétude qu'il a concernant l'idée de contracter un nouvel emprunt. Le conseiller municipal indique que tout l'évènementiel mis en place par M. VATINET a été conservé et il s'en réjouit. Il ajoute que la municipalité actuelle y a ajouté des manifestations innovantes et extrêmement intéressantes. Concernant les associations, après avoir rappelé leur participation bénévole à l'animation de la commune, M. BENOIT indique qu'un chapitre a retenu son attention, chapitre 6574 du montant des subventions aux associations. Il indique que dans le compte administratif 2016, ce montant est à 291 440 € dont 30 000 € de subvention exceptionnelle pour le comité d'organisation du Corso. Par conséquent il en déduit que les associations ont reçu, en 2016, 261 440 €. Dans le budget 2017, il note que, pour ce même chapitre, il y a 346 810 €, soit une augmentation de 85 370 € ou de 33 %. M. BENOIT affirme sa surprise face à cette augmentation vertigineuse des subventions aux associations, alors que l'on dit aux services de faire attention à leur budget. Il demande, par conséquent, comment on justifie une telle augmentation en cette période d'économie, tout en sachant que les membres des associations sont une réserve de voix pour les élections et en indiquant que la marge est étroite entre le soutien justifié et la démagogie. M. le Maire répond en signalant tout d'abord qu'il y a 35 000 € pour l'association Tremplin, et qu'ensuite toutes les demandes de subventions sont votées en conseil municipal, dont les quelques manifestations supplémentaires. Il en déduit qu'il n'y a pas d'électoratisme actuellement, ce qui n'était pas le cas sous la précédente mandature. Il poursuit en signalant que quelques manifestations ont été légèrement augmentées pour des raisons bien précises. M. Daniel MONIER intervient et précise qu'en cours d'année, il y a eu des adaptations telles que le versement de 10 000 € au Corso, le versement de 2 500 € au Tango pour combler le déficit, le versement de 400 € pour l'association de la pointe du Gouron et le versement de 300 € pour l'association jeu de scène, soit un total de 304 000 € pour 2016. Il ajoute que cette année, dans le budget, il est prévu 310 000 €, ce qui est une somme similaire. Il détaille les sommes supplémentaires pour quelques manifestations telles que La société de chasse qui a 1 500 € de plus à cause de problèmes au Dom avec l'ONF, le club de pétanque, recevant 2 500 €, club qui a repris une activité importante qui n'existait plus. Pour ce qui est du Tango argentin, M. MONIER précise que cela existait déjà l'an dernier avec la même somme des subventions (10 000 €). Il tient à insister sur le fait que pour toutes les associations, les augmentations de subvention sont vraiment infimes, et précise qu'avec le Lavandou, concernant les associations intercommunales, la même somme est versée par les deux communes.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

M. MONIER indique que pour le football, une équipe féminine s'est formée cette année, impliquant une subvention plus importante pour le club de Bormes. Mme CANONNE précise alors à M. BENOIT qu'il n'y a pas réellement une augmentation de 33 % des subventions aux associations et qu'il s'agit d'un problème de présentation où les réajustements ne sont pas présents.

M. le Maire prend la parole pour signifier à M. BENOIT que si la municipalité avait voulu faire de l'électoratisme, l'augmentation aurait été bien plus importante que 33 %. Il indique, par exemple, que l'association TREMPAIN est une association d'insertion dont le travail revient beaucoup moins cher que si on faisait travailler des entreprises.

M. BENOIT propose que dans le budget primitif apparaisse tout mais néanmoins, il concède que la présentation est intéressante.

M. le Maire parle ensuite du conseil communautaire de la communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures. Il indique que le budget a été voté en équilibre avec une augmentation de 1 % de la fiscalité sur le foncier, dont une partie est reversée à la commune. Il ajoute que la communauté de communes, à très court terme, va devoir se doter de moyens beaucoup plus performants qu'actuellement notamment en terme de ressources humaines parce que les prérogatives qu'ils lui sont alloués deviennent de plus en plus lourdes et que deux personnes seules, un DGS et une secrétaire, ne pourront pas tout assumer.

M. Joël BENOIT rebondit sur ces propos et indique qu'il est important de parler des conseils communautaires de la communauté de communes car la presse en fait normalement écho, mais cela n'a pas été le cas du dernier conseil communautaire. M. Joël BENOIT rappelle que l'an dernier, l'assemblée communautaire a voté 1 % à la communauté de communes, et que cette année, il a été demandé 1 % de plus. Il émet son inquiétude par rapport à ces augmentations répétées, ce qui justifie son abstention cette année sur le vote de cette augmentation. Il dit qu'il comprend les besoins en ressources humaines de la communauté de communes, mais que néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que 2 %, bien que ce ne soit pas grand-chose sur le bâti, cela a un impact sur les jeunes couples et sur les primo accédants qui se serrent déjà la ceinture puisque les terrains sont très chers. Il prévoit que la communauté de communes permettra des gains de productivité qui sont attendus dans quelques années, à l'origine de la baisse des taux. M. le Maire rappelle que les budgets sont au plus serrés par la baisse des dotations de l'Etat, cela ne permettant pas une baisse des taux malgré les économies et les gains de productivité que peuvent procurer la communauté de communes.

M. BENOIT indique qu'il s'est abstenu lors du vote de budget primitif de la communauté de communes, comme M. BLANCO et Mme de PIERREFEU.

M. BLANCO prend la parole pour rappeler que le principe de la nouvelle strate de la communauté de communes est censé à terme permettre des économies. Il poursuit, en signalant que dans un premier temps, cela implique des dépenses supplémentaires qui normalement permettront aux communes de baisser leurs charges. Il émet néanmoins un doute sur cette hypothèse. M. le Maire souligne que c'est de la responsabilité des maires des communes de gérer au mieux leurs budgets et leurs ressources humaines. Il rappelle que la commune de Bormes est dans une petite communauté de communes, qui a peu de dépenses. Il indique que la plupart des communes ont augmenté la fiscalité en début de mandat pour avoir une marge de manœuvre importante ensuite, ce qui est facile à faire. Il poursuit que la municipalité a pris un autre chemin, plus difficile, qui est de ne pas toucher à la fiscalité.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FA/VA/CM - N°2017/04/59 - OBJET : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 2017 - COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'instruction M 14 (Loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales) prévoit l'établissement de tableaux d'amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

Ces documents sont approuvés par Madame le Trésorier Municipal et constituent des pièces

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

complémentaires aux différents budgets établis dans le cadre de la nouvelle comptabilité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé de Monsieur le maire et APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE** les tableaux d'amortissement figurant parmi les annexes du BP 2017.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération qui passe chaque année, ce qui n'implique aucun débat.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FAVA/CM - N°2017/04/60 - OBJET : ÉTAT DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS TRANSFERABLES D'ÉQUIPEMENT 2017 – COMMUNE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce dispositif ne concerne, en M49, que l'amortissement des subventions servant à financer des immobilisations qui doivent être amorties. Pour ce faire, le compte 13913 « Amortissement des subventions d'équipement du département » et le compte 13932 « Amortissement des fonds affectés aux amendes de police » sont débités par le crédit du compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférées au résultat de l'exercice ».

De ce fait, l'ordonnateur procède à une opération d'ordre budgétaire, émission d'un titre de recette à l'article 777 et d'un mandat de dépense aux articles 13913 et 13932 qui aboutit à un transfert progressif dans la section d'exploitation de la recette originelle de la section d'investissement constituée par l'octroi de la subvention.

Dans ce contexte préalablement explicité, il vous est proposé d'adopter l'état des amortissements des subventions d'équipements ci-joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI L'EXPOSE DE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE** l'état des amortissements des subventions d'équipement.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire présente succinctement cette délibération.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FAVA/AC – N°2017/04/61 - FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS (ART. 2181) ET DU PETIT MOBILIER (ART.2184)**

Monsieur Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 2 de la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 et de l'instruction budgétaire M14, il a été adopté par délibération n° 96/11/134 du 7 novembre 1996 les durées d'amortissement des biens renouvelables.

A ce jour il convient de compléter ces durées d'amortissements afin de les adapter aux prochaines acquisitions.

Vu les constructions sur soi d'autrui à établir pour les jardins familiaux et dont la durée d'amortissement doit être fixée sur celle du bail de location,

Vu les acquisitions de petit mobilier dont la durée de vie ne sera pas de 10 ans,

Il vous est proposé les durées suivantes applicables à compter du 01/01/2018 :

- Installations générales, agencements et aménagements divers (compte 2181 / jardins familiaux) :20 ans.
- Petit Mobilier (compte 2184) : .....5 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DECIDE** de fixer les durées d'amortissement suivantes applicables à compter du 01/01/2018 :

- Installations générales, agencements et aménagements divers (compte 2181 / Jardins familiaux) :20 ans.
- Petit Mobilier (compte 2184) : ..... 5 ans.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Joslane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : M. le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération concernant les jardins familiaux.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

Pour la délibération suivante, Monsieur le Maire ne peut prendre part au vote du Compte Administratif. Il est dans l'obligation de quitter la salle. Par conséquent, Madame Christiane DARNAULT présentera la délibération et procédera à son vote.

En exercice	Présents	Votants
29	22	28

**PRESENTS :** Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELATTO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, M. Claude FAEDDA.

**POUVOIRS :**

M. Jérôme MASSOLINI à Mme Christiane DARNAULT

Mme Geneviève RE à Mme Catherine CASELLATO

Mme Marianne LEMEUR à M. Philippe CRIPPA

M. Rabah HERHOUR à M. Claude LEVY

Mme Stéphanie OLIVIER à Mme Magali TROPINI

**FAVA/AC - N°2017/04/62 – OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Madame DARNAULT Christiane, Première Adjointe au Maire, délibère sur le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2016 dressé par M. François ARIZZI, Maire, après s'être fait présenter le BUDGET PRIMITIF et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

**LUI DONNE ACTE DE LA PRESENTATION FAITE DU COMPTE ADMINISTRATIF, ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION,**

**CONSTATE, AUSSI BIEN POUR LA COMPTABILITE PRINCIPALE QUE POUR CHACUNE DES COMPTABILITES ANNEXES, LES IDENTITES DE VALEURS AVEC LES INDICATIONS DU COMPTE DE GESTION RELATIVE AU REPORT A NOUVEAU, AU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE ET AU FONDS DE ROULEMENT DU BILAN D'ENTREE ET DU BILAN DE SORTIE, AUX DEBITS ET AUX CREDITS PORTES A TITRE BUDGETAIRE AUX DIFFERENTS COMPTES,**

**RECONNAIT LA SINCERITE DES RESTES A REALISER**

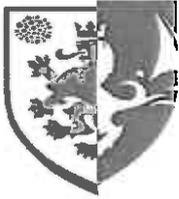
**ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS TELS QUE RESUMES CI-DESSUS.**

**Monsieur le Maire ne participe pas au vote.**

**VOTE : UNANIMITE (28 POUR)**

**Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Madame Christiane DARNAULT**

**Commentaires :**

Le Directeur général des services présente le compte administratif 2016 du budget annexe service assainissement. M. DARNAULT procède au vote de la délibération, en l'absence de M. le Maire ayant quitté la salle du conseil.

*Monsieur Le Maire entre à nouveau dans la salle et présente la délibération suivante.*

En exercice	Présents	Votants
29	23	29

**PRESENTS** : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, M. Claude FAEDDA.

**POUVOIRS :**

**M. Jérôme MASSOLINI à Mme Christiane DARNAULT**

**Mme Geneviève RE à Mme Catherine CASELLATO**

**Mme Marianne LEMEUR à M. Philippe CRIPPA**

**M. Rabah HERHOUR à M. Claude LEVY**

**Mme Stéphanie OLIVIER à Mme Magali TROPINI**

**Mme Rania MEKERRI à M. André DENIS**

**FA/VA/CM - N°2017/04/63 – OBJET : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT**

Après s'être fait présenter les BUDGETS PRIMITIF ET SUPPLEMENTAIRE de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de L'ACTIF, l'état du PASSIF, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire présente rapidement cette délibération, en l'absence de question.

*La délibération est présentée par Monsieur le Maire.*

**FAVA/CM – N°2017/04/64 - OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT**

Conformément à l'instruction budgétaire M 49, après l'arrêt définitif des comptes de l'exercice 2016 et les votes des Compte administratif et Compte de Gestion 2016, il y a lieu de prendre une délibération d'affectation définitive des résultats.

Il vous est donc proposé d'affecter définitivement ces résultats comme suit après le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion :

-R. 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement »	<b>0 €</b>
-R.1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	<b>238 137,32 €</b>
Résultat de fonctionnement de clôture 2016	<b>238 137,32 €</b>

Le solde d'investissement fait l'objet d'un report en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée R. 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour **264 278,37 €**.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

**ADOpte** l'affectation définitive des résultats comme suit après le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion :

-R. 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement »	<b>0 €</b>
--	------------

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

-R.1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	238 137,32 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2016	238 137,32 €

Le solde d'investissement fait l'objet d'un report en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée R.001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour 264 278,37 €.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : M. le Maire**

**Commentaires :**

Aucune question n'étant posée, M. le Maire réalise une présentation rapide de cette délibération.

*La délibération est présentée par Monsieur le Maire.*

**FA/VA/CM - N°2017/04/65 - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT**

VU la délibération N° 2017/03/29 du 08 mars 2017, reçue en Préfecture le 15 mars 2017, portant sur les orientations budgétaires 2017 de la Commune, de l'Assainissement, de l'Eau Potable, de la régie des Transports, du service extérieur des Pompes Funèbres et du service Assainissement Non Collectif, sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

Examinant les propositions du BUDGET PRIMITIF 2017 du Service de l'Assainissement, chapitre par chapitre, conformément à l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	207 331,41 €	207 331,41 €
INVESTISSEMENT	740 563,84 €	740 563,84 €
TOTAL	947 895,25 €	947 895,25 €

**VOTE LE BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2017 POUR UN MONTANT DE NEUF CENT QUARANTE SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS ET VINGT CINQ CENTIMES D'EUROS.**

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la balance générale du BUDGET PRIMITIF 2017 présentée ci-dessus sans excédent ni déficit.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire invite le Directeur général des services à présenter le budget primitif 2017 du budget annexe service assainissement.

M. le Maire espère, concernant l'assainissement, que les perturbations à la circulation seront terminées la semaine prochaine puisque les raccordements seront pratiquement réalisés.

*La délibération est présentée par Monsieur le Maire.*

**FAVA/CM - N°2017/04/66 - OBJET : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS 2017 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - M49**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient conformément à l'instruction M49 prévue par l'arrêté ministériel du 12 août 1991 d'établir les tableaux d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles.

Ces documents sont approuvés par Madame le Trésorier Municipal du LAVANDOU et constituent des pièces complémentaires aux différents budgets établis dans le cadre de la nouvelle comptabilité.

**Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le tableau d'amortissement joint à la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire.**

**Commentaires :**

M. le Maire réalise une présentation succincte de cette délibération.

*La délibération est présentée par Monsieur le Maire.*

**FAVA/CM - N°2017/04/67 - OBJET : ÉTAT DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS TRANSFERABLES D'ÉQUIPEMENT 2017 – BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce dispositif ne concerne, en M49, que l'amortissement des subventions servant à financer des immobilisations qui doivent être amorties. Pour ce faire, le compte 1391 "Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat" et le compte 13933 « PAE » sont débités par le crédit du compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement viré au résultat de l'exercice ».

De ce fait, l'ordonnateur procède à une opération d'ordre budgétaire, émission d'un titre de recette à l'article 777 et d'un mandat de dépense aux articles 1391 et 13933, qui aboutit à un transfert progressif dans la section d'exploitation de la recette originelle de la section d'investissement constituée par l'octroi de la subvention.

Dans ce contexte préalablement explicité, il vous est proposé d'adopter l'état des amortissements des subventions d'équipements ci-joint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE** l'état des amortissements des subventions d'équipement.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire présente la délibération rapidement en l'absence de question.

Pour la délibération suivante, Monsieur le Maire ne peut prendre part au vote du Compte Administratif. Il est dans l'obligation de quitter la salle. Par conséquent, Madame Christiane DARNAULT présentera la délibération et procèdera à son vote.

En exercice	Présents	Votants
29	22	28

**PRESENTS** : Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, M. Claude FAEDDA.

**POUVOIRS :**

**M. Jérôme MASSOLINI à Mme Christiane DARNAULT**

**Mme Geneviève RE à Mme Catherine CASELLATO**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**Mme Marianne LEMEUR à M. Philippe CRIPPA**

**M. Rabah HERHOUR à M. Claude LEVY**

**Mme Stéphanie OLIVIER à Mme Magali TROPINI**

**FAVA/CM - N°2017/04/68 – OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE SERVICE  
EAU POTABLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Madame DARNAULT Christiane, Première Adjointe au Maire, délibère sur le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2016 dressé par M. François ARIZZI, Maire, après s'être fait présenter le BUDGET PRIMITIF et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

**LUI DONNE ACTE DE LA PRESENTATION FAITE DU COMPTE ADMINISTRATIF, ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION,**

**CONSTATE, AUSSI BIEN POUR LA COMPTABILITE PRINCIPALE QUE POUR CHACUNE DES COMPTABILITES ANNEXES, LES IDENTITES DE VALEURS AVEC LES INDICATIONS DU COMPTE DE GESTION RELATIVE AU REPORT A NOUVEAU, AU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE ET AU FONDS DE ROULEMENT DU BILAN D'ENTREE ET DU BILAN DE SORTIE, AUX DEBITS ET AUX CREDITS PORTES A TITRE BUDGETAIRE AUX DIFFERENTS COMPTES,**

**RECONNAIT LA SINCERITE DES RESTES A REALISER**

**ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS TELS QUE RESUMES CI-DESSUS.**

**Monsieur le Maire ne participe pas au vote.**

**VOTE : UNANIMITE (28 POUR)**

**Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Madame Christiane DARNAULT**

**Commentaires :**

Le Directeur général des services fait une présentation détaillée et règlementaire de ce compte administratif.

M. le Maire sort de la salle du conseil le temps que Mme DARNAULT procède au vote de cette délibération.

*Monsieur Le Maire entre à nouveau dans la salle et présente la délibération suivante.*

En exercice	Présents	Votants
29	23	29

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**PRESENTS** : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, M. Claude FAEDDA.

**POUVOIRS** :

M. Jérôme MASSOLINI à Mme Christiane DARNAULT

Mme Geneviève RE à Mme Catherine CASELLATO

Mme Marianne LEMEUR à M. Philippe CRIPPA

M. Rabah HERHOUR à M. Claude LEVY

Mme Stéphanie OLIVIER à Mme Magali TROPINI

Mme Ranla MEKERRI à M. André DENIS

**FAVA/CM - N°2017/04/69 – OBJET : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE SERVICE EAU POTABLE**

Après s'être fait présenter les **BUDGETS PRIMITIF ET SUPPLEMENTAIRE de l'exercice 2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de L'ACTIF, l'état du PASSIF, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

A la suite d'une présentation du Compte de Gestion par le Directeur général des services, M. le Maire procède au vote de cette délibération.

*La délibération est présentée par Monsieur le Maire.*

**FAVA/CM – N°2017/04/70 - OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET ANNEXE SERVICE EAU POTABLE**

Conformément à l'instruction budgétaire M 49, après l'arrêt définitif des comptes de l'exercice 2016 et les votes des Compte administratif et Compte de Gestion 2016, il y a lieu de prendre une délibération d'affectation définitive des résultats.

Il vous est donc proposé d'affecter définitivement ces résultats comme suit après le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion :

-R. 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement »	157 242,63 €
-R.1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	350 000,00 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2016	507 242,63 €

Le solde d'investissement fait l'objet d'un report en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée R. 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour **101 596,69 €**.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

**ADOpte** l'affectation définitive des résultats comme suit après le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion :

-R. 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement »	157 242,63 €
-R.1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	350 000,00 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2016	507 242,63 €

Le solde d'investissement fait l'objet d'un report en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée R. 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour **101 596,69 €**.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire réalise une présentation rapide de cette délibération qui ne provoque aucune question de la part des conseillers municipaux.

*La délibération est présentée par Monsieur le Maire.*

**FA/VA/CM - N°2017/04/71- OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE SERVICE EAU POTABLE**

VU la délibération N° 2017/03/29 du 08 mars 2017, reçue en Préfecture le 15 mars 2017, portant sur les orientations budgétaires 2017 de la Commune, de l'Assainissement, de l'Eau Potable, de la régie des Transports, du service extérieur des Pompes Funèbres et du service Assainissement Non Collectif, sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

Le Conseil Municipal examinant les propositions du Budget Primitif 2017 du service des eaux, Chapitre par Chapitre, conformément à l'article L 2312-2 du CGCT,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>EXPLOITATION</b>	<b>490 714,96 €</b>	<b>490 714,96 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>823 160,14 €</b>	<b>823 160,14 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 313 875,10 €</b>	<b>1 313 875,10 €</b>

**VOTE LE BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2017 POUR UN MONTANT DE UN MILLION TROIS CENT TREIZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUINZE EUROS ET DIX CENTIMES D'EUROS.**

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les propositions ci-dessus,

**DECIDE** de les transformer en délibération.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : M. le Maire**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2017

### Commentaires :

Le Directeur général des services fait une présentation réglementaire de ce budget primitif avec les sections de fonctionnement et d'investissement.

M. LEVY demande à combien s'élevait le budget de l'eau dans le compte administratif 2016. Le Directeur général des services répond que le budget de l'eau est financé par une surtaxe payé par l'utilisateur, surtaxe qui n'a pas augmenté depuis 6 ans, et que le prix de l'eau est fixé par une formule d'indexation par la SAUR. Il précise que la commune récupère un montant selon le nombre de m<sup>3</sup> vendu, prévu dans le contrat, la commune étant très vigilante, et surveille sa stricte application.

M. le Maire intervient pour signaler que pour faire baisser le prix de l'eau, il faudrait que le syndicat de l'Est fasse un effort substantiel.

M. BENOIT souhaite indiquer qu'il faut faire attention aux années sur les fichiers des budgets primitifs envoyés aux conseillers municipaux.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

### FAVA/CM - N°2017/04/72 - OBJET : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS 2017 - SERVICE DE L'EAU POTABLE - M49

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient conformément à l'instruction M49 prévue par l'arrêté ministériel du 12 août 1991 d'établir les tableaux d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles.

Ces documents sont approuvés par Madame le Trésorier Municipal du LAVANDOU et constituent des pièces complémentaires aux différents budgets établis dans le cadre de la nouvelle comptabilité.

**Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le tableau d'amortissement joint à la présente délibération.

### VOTE : UNANIMITE (29 POUR)

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

### Commentaires :

M. le Maire présente rapidement cette délibération, en l'absence de question.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

### FAVA/CM - N°2017/04/73 - OBJET : ÉTAT DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS TRANSFERABLES D'ÉQUIPEMENT 2017 – BUDGET ANNEXE SERVICE EAU POTABLE M49

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce dispositif ne concerne, en M49, que l'amortissement des subventions servant à financer des immobilisations qui doivent être amorties. Pour ce faire, le compte 1391 "Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat" et le compte 13933 « PAE » sont débités par le crédit du compte 777 "Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice ».

De ce fait, l'ordonnateur procède à une opération d'ordre budgétaire, émission d'un titre de recette à l'article 777 et d'un mandat de dépense aux articles 1391 et 13933, qui aboutit à un transfert progressif dans la section d'exploitation de la recette originelle de la section d'investissement constituée par l'octroi de la subvention.

Dans ce contexte préalablement explicité, il vous est proposé d'adopter l'état des amortissements des subventions d'équipements ci-joint.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**APPROUVE** l'état des amortissements des subventions d'équipement.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire présente succinctement cette délibération.

Pour la délibération suivante, Monsieur le Maire ne peut prendre part au vote du Compte Administratif. Il est dans l'obligation de quitter la salle. Par conséquent, Madame Christiane DARNAULT présentera la délibération et procédera à son vote.

En exercice	Présents	Votants
29	22	28

**PRESENTS** : Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, M. Claude FAEDDA.

**POUVOIRS :**

**M. Jérôme MASSOLINI à Mme Christiane DARNAULT**

**Mme Geneviève RE à Mme Catherine CASELLATO**

**Mme Marianne LEMEURE à M. Philippe CRIPPA**

**M. Rabah HERHOUR à M. Claude LEVY**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**Mme Stéphanie OLIVIER à Mme Magali TROPINI**

**FAVA/CM - N°2017/04/74 – OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET REGIE TRANSPORTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Mme DARNAULT Christiane, Première Adjointe au Maire, délibère sur le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2016 dressé par M. François ARIZZI, Maire, après s'être fait présenter le BUDGET PRIMITIF et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

**LUI DONNE ACTE DE LA PRESENTATION FAITE DU COMPTE ADMINISTRATIF, ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION,**

**CONSTATE, AUSSI BIEN POUR LA COMPTABILITE PRINCIPALE QUE POUR CHACUNE DES COMPTABILITES ANNEXES, LES IDENTITES DE VALEURS AVEC LES INDICATIONS DU COMPTE DE GESTION RELATIVE AU REPORT A NOUVEAU, AU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE ET AU FONDS DE ROULEMENT DU BILAN D'ENTREE ET DU BILAN DE SORTIE, AUX DEBITS ET AUX CREDITS PORTES A TITRE BUDGETAIRE AUX DIFFERENTS COMPTES,**

**RECONNAIT LA SINCERITE DES RESTES A REALISER,**

**ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS TELS QUE RESUMES CI-DESSUS,**

**Monsieur le Maire ne participe pas au vote.**

**VOTE : UNANIMITE (28 POUR)**

**Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Mme DARNAULT**

**Commentaires :**

Le Directeur général des services présente le compte administratif 2016 concernant le budget régie des transports.

M. le Maire sort de la salle du Conseil lors du vote de cette délibération. Mme DARNAULT procède au vote de cette délibération.

**Monsieur Le Maire entre à nouveau dans la salle et présente la délibération suivante.**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

En exercice	Présents	Votants
29	23	29

**PRESENTS** : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELATTO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Joslane MAGREAU, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, M. Claude FAEDDA.

**POUVOIRS** :

M. Jérôme MASSOLINI à Mme Christiane DARNAULT

Mme Geneviève RE à Mme Catherine CASELLATO

Mme Marianne LEMEUR à M. Philippe CRIPPA

M. Rabah HERHOUR à M. Claude LEVY

Mme Stéphanie OLIVIER à Mme Magali TROPINI

Mme Rania MEKERRI à M. André DENIS

**FA/VA/CM - N°2017/04/75 - OBJET : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET REGIE DES TRANSPORTS**

Après s'être fait présenter les **BUDGETS PRIMITIF ET SUPPLEMENTAIRE de l'exercice 2016** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de L'ACTIF, l'état du PASSIF, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le **COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Commentaires :**

Cette délibération est présentée par le Directeur général des services.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FANA/CM – N°2017/04/76 - OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET REGIE TRANSPORTS**

Conformément à l'instruction budgétaire M 43, après l'arrêt définitif des comptes de l'exercice 2016 et les votes des Compte administratif et Compte de Gestion 2016, il y a lieu de prendre une délibération d'affectation définitive des résultats.

Il vous est donc proposé d'affecter définitivement ces résultats comme suit après le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion :

-R. 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement »	<b>39 057,17 €</b>
-R.1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	<b>0 €</b>
Résultat de fonctionnement de clôture 2016	<b>39 057,17 €</b>

Le solde d'investissement fait l'objet d'un report en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée R. 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour **84 241,55 €**.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

**ADOpte** l'affectation définitive des résultats comme suit après le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion :

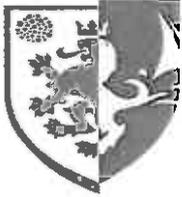
-R. 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement »	<b>39 057,17 €</b>
-R.1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	<b>0 €</b>
Résultat de fonctionnement de clôture 2016	<b>39 057,17 €</b>

Le solde d'investissement fait l'objet d'un report en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée R. 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour **84 241,55 €**.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire présente succinctement cette délibération.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FA/VA/CM - N°2017/04/77 - OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET REGIE TRANSPORTS**

VU la délibération N° 2017/03/29 du 08 mars 2017, reçue en Préfecture le 15 mars 2017, portant sur les orientations budgétaires 2017 de la Commune, de l'Assainissement, de l'Eau Potable, de la régie des Transports, du service extérieur des Pompes Funèbres et du service Assainissement Non Collectif, sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

Le Conseil Municipal examinant les propositions du Budget Primitif 2017 du service Régie des Transports chapitre par chapitre, conformément à l'article L 2312-2 du C.G.C.T.

	DEPENSES	RECETTES
<b>EXPLOITATION</b>	<b>169 457,17 €</b>	<b>169 457,17 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>139 098,72 €</b>	<b>139 098,72 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>308 555,89 €</b>	<b>308 555,89 €</b>

**VOTE LE BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2017 POUR UN MONTANT DE TROIS CENT HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE CINQ EUROS ET QUATRE VINGT NEUF CENTIMES D'EUROS**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la balance générale du BUDGET PRIMITIF 2017 - REGIE DES TRANSPORTS - présentée ci-dessus sans excédent ni déficit.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Commentaires :**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

M. le Maire invite le Directeur général des services à présenter le budget primitif 2017 du budget régie des transports.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FAVA/CM - N°2017/04/78 - OBJET : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS 2017 – REGIE DES TRANSPORTS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient conformément à l'instruction M49 prévue par l'arrêté ministériel du 12 août 1991 d'établir les tableaux d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles.

Ces documents sont approuvés par Madame le Trésorier Municipal du LAVANDOU et constituent des pièces complémentaires aux différents budgets établis dans le cadre de la nouvelle comptabilité.

**Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le tableau d'amortissement joint à la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

Il est fait une présentation rapide de cette délibération qui ne fait pas débat.

Pour la délibération suivante, Monsieur le Maire ne peut prendre part au vote du Compte Administratif. Il est dans l'obligation de quitter la salle. Par conséquent, Madame Christiane DARNAULT présentera la délibération et procèdera à son vote.

En exercice	Présents	Votants
29	22	28

**PRESENTS : Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, M. Claude FAEDDA.**

**POUVOIRS :**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**M. Jérôme MASSOLINI à Mme Christiane DARNAULT**

**Mme Geneviève RE à Mme Catherine CASELLATO**

**Mme Marianne LEMEUR à M. Philippe CRIPPA**

**M. Rabah HERHOUR à M. Claude LEVY**

**Mme Stéphanie OLIVIER à Mme Magali TROPINI**

**FA/VA/CM - N°2017/04/79 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET SERVICE  
EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Mme DARNAULT Christiane, Adjoint au Maire, délibère sur le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2016 dressé par M. François ARIZZI, Maire, après s'être fait présenter le BUDGET PRIMITIF et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

**LUI DONNE ACTE DE LA PRESENTATION FAITE DU COMPTE ADMINISTRATIF, ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION,**

**CONSTATE, AUSSI BIEN POUR LA COMPTABILITE PRINCIPALE QUE POUR CHACUNE DES COMPTABILITES ANNEXES, LES IDENTITES DE VALEURS AVEC LES INDICATIONS DU COMPTE DE GESTION RELATIVE AU REPORT A NOUVEAU, AU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE ET AU FONDS DE ROULEMENT DU BILAN D'ENTREE ET DU BILAN DE SORTIE, AUX DEBITS ET AUX CREDITS PORTES A TITRE BUDGETAIRE AUX DIFFERENTS COMPTES,**

**RECONNAIT LA SINCERITE DES RESTES A REALISER**

**ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS TELS QUE RESUMES CI-DESSUS.**

**Monsieur le Maire ne participe pas au vote.**

**VOTE : UNANIMITE (28 POUR)**

**Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Madame Christiane DARNAULT**

**Commentaires :**

Le Directeur général des services présente ce compte administratif.

Mme DARNAULT procède au vote de cette délibération en l'absence de M. le Maire qui doit sortir de la salle du Conseil.

*Monsieur Le Maire entre à nouveau dans la salle et présente la délibération suivante.*

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

En exercice	Présents	Votants
29	23	29

**PRESENTS** : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELATTO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, M. Claude FAEDDA.

**POUVOIRS** :

**M. Jérôme MASSOLINI à Mme Christiane DARNAULT**

**Mme Geneviève RE à Mme Catherine CASELLATO**

**Mme Marianne LEMEUR à M. Philippe CRIPPA**

**M. Rabah HERHOUR à M. Claude LEVY**

**Mme Stéphanie OLIVIER à Mme Magali TROPINI**

**Mme Rania MEKERRI à M. André DENIS**

**FA/VA/CM – N°2017/04/80 - OBJET : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

Après s'être fait présenter les BUDGETS PRIMITIF ET SUPPLEMENTAIRE de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de L'ACTIF, l'état du PASSIF, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

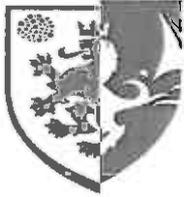
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

Le Directeur général des services présente cette délibération à l'ensemble du Conseil municipal.

*La délibération est présentée par Monsieur le Maire.*

**FAVA/CM – N°2017/04/81 - OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

Conformément à l'instruction budgétaire M 4, après l'arrêt définitif des comptes de l'exercice 2016 et les votes des Compte administratif et Compte de Gestion 2016, il y a lieu de prendre une délibération d'affectation définitive des résultats.

Il vous est donc proposé d'affecter définitivement ces résultats comme suit après le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion :

-R. 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement »	7 806,77 €
-R.1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	0 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2016	7 806,77 €

Le solde d'investissement fait l'objet d'un report en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée R. 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour 4 712,06 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte l'affectation définitive des résultats comme suit après le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion :

-R. 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement »	7 806,77 €
-R.1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	0 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2016	7 806,77 €

Le solde d'investissement fait l'objet d'un report en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée R. 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour 4 712,06 €.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire présente cette délibération en indiquant le montant affecté.

*La délibération est présentée par Monsieur le Maire.*

**FAVA/CM - N°2017/04/82 - OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES**

VU la délibération N° 2017/03/29 du 08 mars 2017, reçue en Préfecture le 15 mars 2017, portant sur les orientations budgétaires 2017 de la Commune, de l'Assainissement, de l'Eau Potable, de la régie des Transports, du service extérieur des Pompes Funèbres et du service Assainissement Non Collectif, sur la base du rapport d'orientation budgétaire.

Le Conseil Municipal examinant les propositions du Budget Primitif 2017 du service Extérieur des Pompes Funèbres chapitre par chapitre, conformément à l'article L 2312-2 du C.G.C.T.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>EXPLOITATION</b>	<b>73 000,00 €</b>	<b>73 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>57 565,95 €</b>	<b>57 565,95 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>130 565,95 €</b>	<b>130 565,95 €</b>

**VOTE LE BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2017 POUR UN MONTANT DE CENT TRENTE MILLE CINQ CENT SOIXANTE CINQ EUROS ET QUATRE-VINGT QUINZE CENTIMES.**

**Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la balance générale du BUDGET PRIMITIF 2017 – SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES - présentée ci-dessus sans excédent ni déficit.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

Le Directeur général des services présente ce budget primitif 2017 par chapitre.

M. le Maire précise qu'il faudra réfléchir dans les années à venir à une extension du cimetière.

Pour la délibération suivante, Monsieur le Maire ne peut prendre part au vote du Compte Administratif. Il est dans l'obligation de quitter la salle. Par conséquent, Madame Christiane DARNAULT présentera la délibération et procédera à son vote.

En exercice	Présents	Votants
29	22	28

**PRESENTS** : Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, M. Claude FAEDDA.

**POUVOIRS :**

**M. Jérôme MASSOLINI à Mme Christiane DARNAULT**

**Mme Geneviève RE à Mme Catherine CASELLATO**

**Mme Marianne LEMEURE à M. Philippe CRIPPA**

**M. Rabah HERHOUR à M. Claude LEVY**

**Mme Stéphanie OLIVIER à Mme Magali TROPINI**

**FA/VA/CM - N°2017/04/83 – OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET SPANC**

LE CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Madame DARNAULT Christiane, Première Adjointe au Maire, délibère sur le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2016 dressé par M. François ARIZZI, Maire, après s'être fait présenter le BUDGET PRIMITIF et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

**LUI DONNE ACTE DE LA PRESENTATION FAITE DU COMPTE ADMINISTRATIF, ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION,**

**CONSTATE, AUSSI BIEN POUR LA COMPTABILITE PRINCIPALE QUE POUR CHACUNE DES COMPTABILITES ANNEXES, LES IDENTITES DE VALEURS AVEC LES INDICATIONS DU COMPTE DE GESTION RELATIVE AU REPORT A NOUVEAU, AU RESULTAT D'EXPLOITATION DE**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

L'EXERCICE ET AU FONDS DE ROULEMENT DU BILAN D'ENTREE ET DU BILAN DE SORTIE, AUX DEBITS ET AUX CREDITS PORTES A TITRE BUDGETAIRE AUX DIFFERENTS COMPTES,

**RECONNAIT LA SINCERITE DES RESTES A REALISER**

**ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS TELS QUE RESUMES CI-DESSUS.**

**Monsieur le Maire ne participe pas au vote.**

**VOTE : UNANIMITE (28 POUR)**

**Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Madame Christiane DARNAULT**

**Commentaires :**

Le Directeur général des services présente ce compte administratif.

M. le Maire étant sorti de la salle au moment du vote, Mme DARNAULT procède au vote de cette délibération.

*Monsieur Le Maire entre à nouveau dans la salle et présente la délibération suivante.*

En exercice	Présents	Votants
29	23	29

**PRESENTS : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Véronique PIERRE, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, M. Claude FAEDDA.**

**POUVOIRS :**

**M. Jérôme MASSOLINI à Mme Christiane DARNAULT**

**Mme Geneviève RE à Mme Catherine CASELLATO**

**Mme Marianne LEMEURE à M. Philippe CRIPPA**

**M. Rabah HERHOUR à M. Claude LEVY**

**Mme Stéphanie OLIVIER à Mme Magali TROPINI**

**Mme Rania MEKERRI à M. André DENIS**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**FA/VA/CM - N°2017/04/84 - OBJET : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET SPANC**

Après s'être fait présenter les BUDGETS PRIMITIF ET SUPPLEMENTAIRE de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de L'ACTIF, l'état du PASSIF, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Ranla MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire présente cette délibération avant de procéder au vote.

*La délibération est présentée par Monsieur le Maire.*

**FA/VA/CM – N°2017/04/85 - OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET SPANC**

Conformément à l'instruction budgétaire M 49, après l'arrêt définitif des comptes de l'exercice 2016 et les votes des Compte administratif et Compte de Gestion 2016, il y a lieu de prendre une délibération d'affectation définitive des résultats.

Il vous est donc proposé d'affecter définitivement ces résultats comme suit après le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion :

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

-R. 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement »	28 089,25 €
-R.1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	0 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2016	28 089,25 €

Le solde d'investissement fait l'objet d'un report en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée R. 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour 0 €.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**ADOpte** l'affectation définitive des résultats comme suit après le vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion :

-R. 002 « excédent antérieur reporté de fonctionnement »	28 089,25 €
-R.1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	0 €
Résultat de fonctionnement de clôture 2016	28 089,25 €

Le solde d'investissement fait l'objet d'un report en section d'investissement à la ligne budgétaire codifiée R. 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » pour 0 €.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire réalise une présentation rapide de cette délibération, en l'absence de question.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FA/VA/CM - N°2017/04/86 - OBJET : BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET SPANC**

VU la délibération N°2000/12/237 du 12 décembre 2000, visée par le contrôle de légalité le 22 décembre 2000, créant un service public de l'assainissement non collectif,

VU la délibération N°2001/06/144 visée par le contrôle de légalité le 3 juillet 2002 portant création d'un emploi de catégorie C (agent de salubrité),

VU la délibération N°2002/02/28 visée par le contrôle de légalité le 28 février 2002 et portant approbation du règlement du service d'assainissement non collectif,

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

VU la délibération N°2014/04/37 du 16 Avril 2014, reçue en Préfecture le 18 Avril 2014, portant sur les orientations budgétaires 2014 de la Commune, de l'Assainissement, de l'Eau Potable, de la régie des Transports, du service extérieur des Pompes Funèbres et du service Assainissement Non Collectif

CONSIDERANT que la loi du 3 janvier 1992, dite loi sur l'Eau, et les textes ultérieurs ont consacré l'assainissement non collectif comme étant une solution techniquement fiable et parfaitement adaptée aux secteurs d'habitat diffus, dans lesquels la mise en place de réseaux n'est pas souhaitable notamment pour des raisons financières.

Le Conseil Municipal examinant les propositions du premier Budget Primitif 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif chapitre par chapitre, conformément à l'article L 2312-2 du C.G.C.T.

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	64 189,25 €	64 189,25 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €
TOTAL	64 189,25 €	64 189,25 €

**VOTE LE BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2017 POUR UN MONTANT DE SOIXANTE QUATRE MILLE CENT QUATRE VINGT NEUF EUROS ET VINGT CINQ CENTIMES D'EUROS**

**Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la balance générale du premier BUDGET PRIMITIF 2017 – Service Public d'Assainissement Non Collectif - présentée ci-dessus sans excédent ni déficit.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christlane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire invite le Directeur général des services à présenter cette délibération.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**FAVA/CM - N°2017/04/87 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE L'OFFICE DE TOURISME**

VU la délibération N°17/03/04 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme en date du 16 mars 2017, reçue en Préfecture le 21 mars 2017.

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le Compte Administratif 2016 de l'Office de Tourisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de Monsieur le maire et APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE** le Compte Administratif 2016 de l'Office de Tourisme.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire précise, tout d'abord, que ce compte administratif est proposé au conseil municipal pour approbation mais qu'il a, d'abord, été voté en Conseil d'administration de l'office du tourisme.

Mme DARNAULT souhaite parler de l'office de tourisme et indique que les résultats de l'office ne sont pas mauvais, même si les recettes sont légèrement inférieures aux exercices précédents. Afin d'améliorer sa gestion, Mme DARNAULT précise qu'un nouveau logiciel, appelé « Nouveaux Territoires » est utilisé pour la gestion de la taxe de séjour. Elle indique que ce logiciel est le plus utilisé et présente le plus fort taux de satisfaction, La Londe utilisant ce logiciel depuis 1 an et Le Lavandou ayant adhéré en même temps que la commune de Bormes.

Concernant les travaux de l'office du tourisme du village, Mme DARNAULT précise qu'ils se poursuivront début novembre 2017 et qu'ils se termineront, au plus tard fin mars 2018. Durant cette période, Mme DARNAULT précise que le personnel sera à l'office du tourisme de la Favière et une personne de l'office assurera la permanence, dans les bureaux de l'administration générale au rez-de-jardin.

Mme DARNAULT évoque ensuite la mutualisation des offices du tourisme. La première adjointe indique que l'office du tourisme de Bormes a échappé à un transfert de compétence vers la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, de son office du tourisme puisque la commune est classée station de tourisme et que l'office est classé en catégorie 1, ce qui permet de garder la compétence tourisme au sein de la commune. Toutefois, Mme DARNAULT indique qu'il existe une collaboration et une mutualisation des moyens lors de certaines opérations avec les autres offices du tourisme du territoire de la communauté de communes. Mme DARNAULT cite en exemple plusieurs salons du tourisme où les moyens étaient mutualisés, comme à Paris, Lyon, Lille et en Belgique. Elle signale aussi qu'un catalogue « amusez-vous » a été mutualisé entre les offices du tourisme.

M. BENOIT tient à souligner sa fierté s'agissant de l'office de tourisme de Bormes, qui est un très bel outil.  
La délibération est présentée par Madame Christiane DARNAULT.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**FAVA/CM - N°2017/04/88 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE L'OFFICE DE  
TOURISME**

VU la délibération N° 17/03/03 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme en date du 16 mars 2017 reçue en Préfecture le 21 mars 2017,

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le Compte de Gestion 2016 de l'Office de Tourisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur le maire et APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2016 de l'Office de Tourisme.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur** : Madame Christiane DARNAULT

**Commentaires** :

Mme DARNAULT présente cette approbation au Conseil municipal.

*La délibération est présentée par Madame Christiane DARNAULT.*

**FAVA/CM - N°2017/04/89 – OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE L'OFFICE DE  
TOURISME**

VU la délibération N°17/03/08 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme en date du 16 mars 2017 reçue en Préfecture le 21 mars 2017,

Il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur le Rapport d'Activité de l'Office de Tourisme – Exercice 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Oui l'exposé de Monsieur le maire et APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE** le rapport d'activité 2016 de l'Office de Tourisme.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**Rapporteur : Madame Christiane DARNAULT**

**Commentaires :**

Mme DARNAULT présente cette délibération. Les conseillers municipaux félicitent l'office pour la qualité du rapport d'activité.

M. BENOIT indique qu'il pensait qu'il y aurait une baisse des contributions des taxes de séjour avec la nouvelle réglementation. M. le Maire ajoute qu'il y a eu une baisse de fréquentation.

La délibération est présentée par Monsieur Daniel MONIER.

**FA/VA/CF/CM – N°2017/04/90 - OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LA MISE A DISPOSITION DE BUS**

Vu la délibération n°2017/01/01 datée du 25 janvier 2017, reçue en préfecture le 27 janvier 2017 portant sur la mise en place d'une tarification pour la mise à disposition de bus,

Dans le cadre de l'aide communale apportée aux associations borméennes, il est demandé une participation financière aux associations pour l'utilisation des véhicules de transport en commun (avec chauffeur) de plus de 10 places.

Les demandes devront être faites au service transport de la mairie au minimum 1 mois à l'avance.

La commune se réserve la possibilité de refuser ou d'annuler une mise à disposition en cas de besoin.

La demande de participation aux frais de fonctionnement sera de :

100 € par demi-journée (1 demi-journée par année scolaire offerte).

200 € journée + repas du chauffeur.

500 € pour 2 jours consécutifs + frais d'hôtel et de nourriture.

700 € pour 3 jours consécutifs + frais d'hôtel et de nourriture.

Puis 200 € de plus pour chaque jour supplémentaire au-delà de 3 jours consécutifs + frais d'hôtel et de nourriture.

Les frais de péage seront remboursés par l'association à la collectivité.

Le véhicule devra revenir au dépôt propre, avec le plein de carburant.

Cette mise à disposition intègre obligatoirement un chauffeur communal pour qui la rémunération est prise en charge par la commune.

Les repas et nuits d'hôtel du chauffeur, s'il y en a, seront pris en charge par l'association.

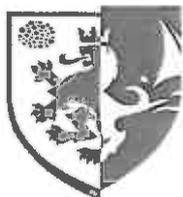
Chaque mise à disposition fera l'objet d'une convention détaillant les conditions.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré,

**APPROUVE** cette proposition de mise à disposition d'une tarification pour la mise à disposition des bus,

**AUTORISE** M. Le Maire à signer avec chaque association demanderesse, une convention,

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**INSCRIT** les recettes au Budget Régie des Transports.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur Daniel MONIER**

**Commentaires :**

M. MONIER indique qu'une première délibération a été prise mais que celle-ci complète la première pour une demande de 3 jours ou plus. Il précise que la mise en place de cette tarification permet qu'il n'y ait aucun coût pour la collectivité. Par conséquent, il affirme son énervement quand on dit que les subventions ont augmenté de 30 % car ce n'est absolument pas le cas.

M. MONIER fait un point sur le Corso où 10 associations ont participé. Il continue en disant que bien que l'on aide les associations, on loue les bus contre paiement d'une somme d'argent, pour que les frais soient répercutés entièrement à l'association.

Dr CANONNE souhaite qu'il y ait une attention particulière à la planification de ces bus pour accorder la priorité aux services communaux tels que le ccas.

M. FAEDDA souhaite, quant à lui, que les associations participent un peu plus au Corso. M. le Maire répond que c'est ce qui est fait par la commune depuis 3 ans, puisqu'on est passé de 3 à 10 associations locales sur cette manifestation. Néanmoins, M. le Maire prévient que l'on ne peut pas se retrouver avec 20 chars à Bormes. Par conséquent, il souhaite des regroupements d'associations qui seraient bénéfiques pour la construction de chars.

M. MONIER reprend la parole pour expliquer l'état d'esprit des associations. Il indique qu'il y a quinze jours, il y avait l'assemblée générale du don du sang. Il explique que, vu le manque de dons de sang, il a été fait un courrier à tous les présidents d'association pour qu'ils fassent un effort pour qu'il y ait le plus de monde possible. Il poursuit en signalant que les présidents avaient aimé cette initiative et qu'ils avaient fait suivre, d'où le bon esprit du monde associatif.

La délibération est présentée par Monsieur Philippe CRIPPA.

**FAVA/CM – N°2017/04/91 – OBJET : REDEVANCES ET TARIFS COMMUNAUX EXERCICE 2017 - MODIFICATION N°1**

Vu la délibération n°2017/01/03 en date du 25 janvier 2017, reçue en Préfecture le 27 janvier 2017, approuvant les redevances et tarifs communaux pour l'exercice 2017,

Monsieur le Maire propose que plusieurs modifications soient apportées :

1. Le tarif de la terrasse – 1 rue Jean Aicard – d'une superficie de 27 m<sup>2</sup> dont l'occupant est M. Didier OLIVIER, est porté à 1296 € à la suite d'une rectification d'une erreur de calcul.



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2017

2. Un tarif pour la mise à disposition des bus est créé pour trois jours consécutifs ainsi que les jours suivants supplémentaires.
3. La tarification de stationnement sur les parkings publics du quartier de la Favière nommés « Cabanons », « Gouron », La Pinède » et « l'Estelan » pour 2017 avec l'ajout d'un tarif résident de 20 € pour 15 jours
4. Les tarifs pour les concessions des cimetières.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les redevances et tarifs communaux au titre de l'exercice 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les modifications apportées aux redevances et tarifs communaux 2017.

**VOTE : MAJORITE (28 POUR – 1 CONTRE)**

**POUR (28) : M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**CONTRE (1) : Mme Nicole PESTRE**

**Rapporteur : Monsieur Philippe CRIPPA**

**Commentaires :**

M. CRIPPA présente ce projet de délibération qui met en avant les dernières modifications sur les tarifs et redevances de la commune.

M. le Maire fait un point sur les évolutions portant sur les tarifs payants des parkings de la Favière avec le tarif résident de 15 jours et la possibilité pour chacun de pouvoir louer jusqu'à un mois consécutif.

Mme PESTRE indique que, quand elle voit que le parking public est payant, elle vote contre. M. le Maire réagit en indiquant qu'heureusement qu'il y a les parkings car il y a aurait 180 000 euros de moins de recettes sur le budget.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FA/VA/CM – N°2017/04/92 - CHOIX DU MODE DE GESTION DU PORT DE PLAISANCE DU PRADET – COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS**

La Commune de Bormes Les Mimosas est compétente en matière de gestion des Port de Plaisance sur son territoire. La Commune a confié l'exploitation du Port de Plaisance du Pradet à la **Société Civile de l'Anse du Pradet**. Le contrat de délégation a été établi pour une durée de 30 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de l'acte de la concession, soit 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1988 (contrat reçu en Préfecture le 2 octobre 1987). **Ce contrat de concession arrivera à échéance au 31 décembre 2017.**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2017

**Pour assurer la continuité du service, un nouveau gestionnaire devra être en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Le patrimoine associé au Port de Plaisance se limite aux strictes limites du Port de Plaisance du Pradet et inclut les équipements et ouvrages suivants :

- 1 digue de protection en enrochement (80 ml),
- 1 cale de halage,
- Des quais en maçonnerie d'une longueur accostable de 82 ml,
- Passe d'entrée au port de 30 ml,
- Superficie globale des ouvrages et terre-plein : 2 950 m<sup>2</sup>,
- Superficie du plan d'eau abrité : 4 500 m<sup>2</sup>,
- Surface globale de la concession : 7 954 m<sup>2</sup>,
- 1 cale pour dériveurs et planches à voile,
- Un ponton amovible de 30 ml environ. Ce ponton a fait l'objet d'une extension de 42 ml en 2008 pour porter sa longueur totale à environ 72 ml,
- Les équipements divers suivants : bouées des chenaux et racks pour le stockage des planches à voile.

Au regard des éléments et arguments présentés dans le « Rapport sur le choix du mode de gestion du Port de Plaisance du Pradet » annexé à la présente délibération, et notamment de l'obligation pour la commune de Bormes Les Mimosas :

- De maintenir une qualité de service d'un excellent niveau aux usagers tout en améliorant le taux de remplissage du Port du Pradet,
- De garantir la continuité du service par des moyens de gestion de crises conséquents et une réactivité importante,
- De poursuivre une politique ambitieuse de gestion environnementale et sanitaire,
- De maintenir un coût du service abordable et acceptable pour les usagers, permettant un accès large et tout public aux équipements.

La Commune de Bormes Les Mimosas souhaite s'orienter vers une gestion en concession de service public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le concessionnaire du service public aurait en charge l'exploitation de l'ensemble du service, comprenant :

- L'exploitation et le renouvellement des ouvrages et des équipements du Port,
- L'entretien du génie civil des quais et de la digue en enrochements,
- La mise en œuvre d'une certification " Ports Propres " ,
- La gestion et l'information des usagers,
- La facturation et le recouvrement des services,
- La fourniture régulière et sur demande à la Collectivité de toutes informations et synthèses sur le fonctionnement technique et financier du service,
- La réalisation des investissements prévus sur la durée du contrat (associée à la variante de durée).

**Le Conseil municipal, OUI l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le principe de gestion en concession de service public du Port de Plaisance du Pradet, situé au Cap Bénat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur la base d'un contrat d'une durée comprise entre 12 et 20 ans,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder aux étapes nécessaires à la passation d'une procédure de concession de service public conformément à la réglementation en vigueur.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire présente ce projet de délibération en indiquant que l'on propose de faire le choix sur le mode de gestion de ce port. Il développe les différents documents présents dans la délibération.

La délibération est présentée par Monsieur Philippe CRIPPA.

**FA/PC/VA/NL/FS - N° 2017/04/93 - OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DU SERVICE DEPARTEMENTAL DE SECOURS ET D'INCENDIE DU VAR / COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS – SURVEILLANCE DES BAINADES - ANNEE 2017**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention de mise à disposition du personnel du S.D.I.S. du Var pour la surveillance de la baignade durant la saison 2017. Ladite convention, annexée à la présente délibération a pour objet :

- ✓ La mise à disposition par le SDIS de sapeurs-pompiers
- ✓ La définition des modalités pratiques et financières

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel du SDIS du Var ainsi que sa proposition tarifaire pour la saison 2017, annexée au présent projet de délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer,

**DIT** que la convention et ses annexes sont jointes à la présente délibération.

**PRECISE** que la mise à disposition de personnels du SDIS du Var pour la surveillance des baignades aura lieu à la signature de la convention pour une période estivale allant du 17 juin 2017 au 10 septembre 2017

**CONFIRME** que les crédits sont inscrits au BP.

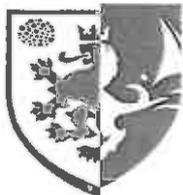
**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur Philippe CRIPPA**

**Commentaires :**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

M. CRIPPA signale qu'il s'agit d'une délibération que l'on passe chaque année.

M. CHATAGNIER dit que l'on doit être sensibilisé au professionnalisme de ces surveillants. Il raconte que l'an dernier, sur la plage de Cabasson, le personnel affecté à la surveillance de la baignade se fichait de leur mission. Il indique qu'il aimerait que le SDIS soit sensibilisé à ce problème. M. le Maire indique que cela a déjà été remonté aux élus, et que cette exigence est présente aussi pour le recrutement d'ASVP.

M. CRIPPA indique que le SDIS s'est engagé à faire un tri plus important par rapport aux autres années.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FAVA/CM – N°2017/04/94 - CONVENTION POUR LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE CHARANCON ROUGE DU PALMIER – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention, jointe à la présente délibération, pour la lutte collective contre le charançon rouge du Palmier (CRP) avec la société Syngenta.

La lutte préventive ou curative contre le charançon rouge du palmier est obligatoire pour tous les propriétaires de palmiers des domaines publics et privés.

Dans cet objectif, la société Syngenta et la commune s'engagent mutuellement dans un programme de lutte collective contre le CRP.

Concernant la commune, cet engagement concerne :

- Des engagements pratiques tels que la réalisation du recensement et le traitement de la totalité des palmiers *Phoenix canariensis* ainsi que de quatre autres espèces de palmiers.
- Une communication massive auprès de ses administrés sur la mise en place de la lutte collective sur son territoire, pour tous les moyens qui lui sembleront opportuns. Cette communication se réalise aussi auprès des administrations publiques et parapubliques implantées sur les territoires concernés, ainsi que dans la mesure du possible auprès des communes voisines afin qu'elles intègrent le dispositif.

En contrepartie, les engagements de Syngenta portent sur :

- Une tarification unique pendant toute la durée de l'accord de 60 € HT / palmier / traitement annuel pour tous les palmiers situés sur le territoire administratif communal (domaines publics et privés).

Cet accord entrera en vigueur à la signature des deux parties et le restera pour les trois campagnes de traitement à venir, soit les années 2017, 2018 et 2019.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer cette convention.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Joslane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire indique qu'une négociation avec la société SYNGENTA a permis des gains financiers par un coût à la baisse par palmier. L'utilité et l'efficacité de ce produit sont débattues au sein du Conseil.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FAVA/CM - N°2017/04/95 - OBJET : CONVENTION CADRE DES TRAVAUX DU PAE DE « LA GARE » CONCERNANT LES RESEAUX ET LE RACCORDEMENT DES PROPRIETES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée la convention Cadre de raccordement pour le PAE de « La Gare », jointe à la présente délibération.

Cette convention réalisée avec ENEDIS a pour objet les travaux du PAE de la Gare concernant les réseaux et le raccordement des propriétés pour un montant de 217 842,07 € TTC.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer cette convention avec ENEDIS pour des travaux d'un montant de 217 842,07 € TTC.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire présente succinctement ce projet de délibération.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FAVA/VD/CM – 2017/04/96 - OBJET : MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024**

Le Conseil municipal de Bormes les Mimosas,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives éducatives et citoyennes auxquelles la ville de Bormes les Mimosas est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les pratiques conduites par l'intercommunalité en ce domaine ;

Considérant que la ville de Bormes les Mimosas souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.  
Après en avoir délibéré,

**ARTICLE UNIQUE : APPORTE** son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 – pour laquelle la ville de Bormes les Mimosas assurera sa promotion lors de la 17<sup>ème</sup> édition de Sports en Lumière les 16,17 et 18 juin prochains- et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

Mme TROPINI indique que la commune de Bormes soutient efficacement cette candidature avec deux événements : le premier est le lancement de la campagne de soutien, le mercredi 19 avril 2017 à 14 H 30, au stade Henri DELON ; le deuxième événement est la manifestation « Sports en Lumière » qui se fera sous l'égide de Paris 2024.

M. FAEDDA souhaite connaître le budget de ce soutien. M. le Maire indique qu'il n'y a pas de budget car tout se passe sur les réseaux sociaux.

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FA/VAVD - N°2017/04/97 - OBJET : MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE L'AGENCE POSTALE AU VILLAGE**

Le Conseil Municipal de Bormes les Mimosas,

Vu l'article L2121-29 du Code général des Collectivités territoriales

Considérant que le groupe la Poste réorganise ses activités sur le territoire national pour faire face aux impacts de la mutation numérique et la baisse du volume de courriers,

Considérant que l'agence postale du village de Bormes les mimosas est directement impactée par cette réorganisation,

Considérant que la Poste envisage pour l'agence de Bormes les mimosas des perspectives d'évolution qui privilégient une réduction des horaires d'ouverture et la suppression de certains services notamment bancaires,

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Considérant que ces perspectives sont inquiétantes pour l'avenir de l'agence postale de Bormes les mimosas,

Considérant que la Poste est un service public de proximité indispensable pour les habitants, les commerces et les entreprises de Bormes,

Considérant que la Poste est un service qui crée aussi du lien social dans les petites communes, un lieu de passage et d'échanges et un signe de vitalité de notre commune,

Considérant que c'est l'avenir de nos services publics de proximité qui est cause,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : **DEMANDE** au groupe la Poste de reconsidérer les possibilités d'évolution de notre bureau de poste et de nous faire de nouvelles propositions qui aillent dans le sens du maintien de l'agence de notre village, essentielle au dynamisme et à l'attractivité de notre bassin de vie.

### **VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

### **Commentaires :**

M. le Maire raconte que les bruits courraient d'une baisse des services de la poste au village. Il indique qu'il a pris les devants en mettant en ligne une pétition, qui a récolté pratiquement 2 500 signatures papier et électronique. A la suite de cette pétition, M. le Maire rencontrera à nouveau les responsables de la Poste. Il exprime son souhait que les borméens se servent de leur poste au village, tant qu'elle est présente. Il cite en exemple une banque qui ferme des agences car les français se servent de plus en plus d'internet.

Mme PESTRE indique qu'il serait bon que la presse fasse part de ce que vient de dire M. le Maire, soit que les borméens utilisent le plus possible leur poste au village. M. le Maire indique que cela a été fait par la presse mais aussi par la radio France Bleu Provence.

La délibération est présentée par Madame Christiane DARNAULT.

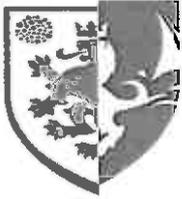
### **FAVA/CM – N°2017/04/98 - OBJET : CHARTE DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PROXIMITE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de signer la charte de soutien à l'activité économique de proximité.

Ainsi, dans un contexte où l'emploi et la compétitivité des entreprises relèvent de l'urgence, l'économie de proximité constitue une force indiscutable de votre territoire. Les artisans sont des acteurs incontournables de l'économie locale, indissociables de l'avenir des communes, indispensables à leur attractivité et à leur développement, pourvoyeurs d'emplois non-délocalisables et de lien social.

L'engagement de notre commune porte sur quatre priorités :

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

- La reconnaissance du caractère indispensable du service de proximité proposé par les artisans ;
- L'engagement à maintenir et à renforcer l'activité artisanale sur le territoire de la commune ;
- L'engagement à favoriser le renouvellement des entreprises artisanales ;
- L'engagement à soutenir la politique volontariste de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ARTICLE UN : **APPORTE** son soutien à l'activité économique de proximité ;

ARTICLE DEUX : **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la charte de soutien à l'activité économique de proximité.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : Madame Christiane DARNAULT**

**Commentaires :**

Mme DARNAULT présente la délibération qui ne voit aucune opposition.

M. LEVY indique que, pour ceux qui ont participé à la commission d'urbanisme, dans les secteurs du village et de la Favière, le PLU prévoit bien que les installations artisanales et commerciales ne peuvent pas changer de destination dans ces périmètres.

M. le Maire explique que la municipalité est en train de travailler sur un commerce de bouche, de proximité qui s'installerait au village.

La délibération est présentée par Monsieur Claude LEVY.

**FAVA/CM – N°2017/04/99 - OBJET : CONTRAT DE BAIE DES ILES D'OR – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le maire expose,

Un contrat de baie a pour objectif de contribuer à la gestion collective du patrimoine que constituent l'eau et les milieux aquatiques. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place une gestion équilibrée assurant à la fois la satisfaction des usages de l'eau, la préservation des écosystèmes aquatiques, la protection, la mise en valeur et le développement de la ressource en eau dans une perspective de développement durable.

Dans ce cadre, le contrat de baie présente un programme d'actions et son budget prévisionnel, l'engagement des partenaires financiers, des maîtres d'ouvrages et de la structure porteuse, ainsi que le pilotage du contrat. Cette démarche s'appuie sur une large concertation locale qui associe l'ensemble des partenaires du périmètre du contrat au sein du Comité de baie des îles d'or.

L'émergence d'une démarche de contrat de baie doit être expressément voulue par tous les partenaires locaux concernés et notamment les collectivités locales.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

Dès lors, pour formaliser nos engagements respectifs et mettre en œuvre le contrat de baie des îles d'or [2016-2021], il convient :

- D'une part d'adopter les termes dudit contrat,
- D'autre part de procéder à sa signature.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à cet effet au nom de la commune à signer le contrat de baie des îles d'or [2016-2021]. Ce contrat et le programme d'actions, précisant leur coût et leur calendrier prévisionnel de réalisation sont joints à la présente délibération.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

VU le schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée-Corse adopté par le comité de bassin le 20 novembre 2015 et approuvé par le préfet coordinateur de bassin le 3 décembre 2015,

VU la délibération n°2004-1 du bureau du Comité de bassin Rhône-Méditerranée du 27 février 2004 portant sur la décentralisation de la procédure d'agrément des contrats de rivières, de nappes et de baies,

VU la délibération du comité de bassin Rhône-Méditerranée n°2012-55 du 5 décembre 2012 donnant un avis favorable au dossier de candidature du contrat de baie des îles d'or,

VU l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2013 portant constitution du comité de baie des îles d'or,

VU la délibération du comité de bassin Rhône-Méditerranée n°2016-10 du 17 juin 2016 donnant un avis favorable au dossier d'Avant-projet du contrat de baie des îles d'or,

VU la validation du projet de contrat de baie et du programme d'actions par le comité de baie du 13 janvier 2017,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : D'ADOPTER** les termes du projet de contrat joint à la présente délibération.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Maire à signer le dit Contrat de baie des îles d'or.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur Claude LEVY**

**Commentaires :**

M. LEVY lit le projet de délibération.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FA/VA/NC – N°2017/04/100 - OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE DU STADE HENRI DELON – AUTORISATION DE SIGNATURE PAR ANTICIPATION**

*VU l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif marchés publics, article 42 et son décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, article 25,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Considérant que lors du vote du budget, le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux de réaménagement d'un terrain de football en gazon synthétique du stade Henri Delon ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réaménagement d'un terrain de football en gazon synthétique, d'effectuer la rénovation des équipements sportifs et la mise en place de clôtures et pare ballons en périphérie ;

Ce marché a été lancé le 29 mars 2017 ; sa durée globale d'exécution sera de 15 semaines ; La remise des offres est fixée au 9 mai 2017.

Ce marché de travaux a été divisé en 2 lots conformément à l'article 32 de l'ordonnance (lot 1 : terrain de sport ; lot 2 : clôture) et a été lancé selon une procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret.

Aussi, afin de permettre la mise en œuvre de ces marchés dès leur notification, il est demandé aux membres du conseil municipal, conformément à l'article L. 2122-22-4 ° du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner une autorisation à Monsieur le maire pour préparer et signer toutes les pièces relatives à la passation, à la signature, l'exécution de ces marchés, y compris tous avenants relatifs aux marchés ci-dessus, dans la limite des crédits inscrits dans les documents budgétaires et du seuil réglementaire.;

Monsieur le maire précise que cette autorisation n'est valable que pour ces marchés, que l'assemblée délibérante sera informée de la suite donnée à cette procédure dès la prochaine séance du conseil municipal, et que l'ensemble des pièces sera transmis au contrôle de légalité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de M. le maire et APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**AUTORISE** Monsieur le maire préparer et à signer toutes les pièces relatives à la passation, la signature, à l'exécution y compris les avenants dans la limite des crédits inscrits et du seuil réglementaire.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire explique ce projet de délibération.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FAVA/NC – N°2017/04/101 - MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSION ET RENOVATION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS – LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

*VU l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif marchés publics, article 42 et son décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, article 25,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Considérant que le marché à bons de commande « travaux d'extension et rénovation des réseaux d'éclairage public » se termine le 12 juin 2017 ;

Il est proposé de lancer, pour une durée de 12 mois avec possibilité d'une reconduction tacite de 3 fois 1 an, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans, une nouvelle consultation selon une procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret ;

Les travaux feront l'objet d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande conformément à l'article 4 de l'ordonnance et des articles 78 et 80 du décret, avec des montants mini et maxi.

Monsieur le maire propose que le conseil municipal l'autorise à lancer une consultation,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé de Monsieur le maire et APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**AUTORISE** Monsieur le maire à lancer une consultation pour les travaux d'extension et de rénovation des réseaux d'éclairage public sur la commune de Bormes les Mimosas ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces à intervenir avec la société la mieux-disante y compris les avenants.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget .

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

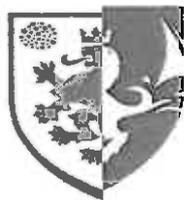
**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joëi BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

**Commentaires :**

M. le Maire explique ce projet de délibération.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

La délibération est présentée par Monsieur Claude LEVY.

**FA/VA/MF/PI - N°2017/04/102- OBJET : ACQUISITION GRATUITE D'UNE PARCELLE SISE CHEMIN DU PONT**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la régularisation du foncier sur la Commune de Bormes les Mimosas, et plus particulièrement les voiries, il apparait que des parcelles appartiennent encore à des propriétaires privés sur le chemin du Pont.

Il annonce qu'après négociations avec Madame EBERHART Bernadette, celle-ci a donné son accord pour céder, à l'euro symbolique non recouvrable, d'accord entre les parties, la parcelle cadastrée section AO n° 80, d'une superficie de 79 m<sup>2</sup>, comprise entièrement dans l'emprise de le cette voie goudronnée et ouverte à la circulation publique.

Monsieur le Maire précise que les frais d'acte administratif sont à la charge de la Commune.

<u>PARCELLE</u>	<u>PROPRIETAIRE</u>	<u>SUPERFICIE</u>
AO n° 80	Mme EBERHART Bernadette	79 m <sup>2</sup>

Le Conseil Municipal ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'acquérir, à l'amiable, à l'euro symbolique non recouvrable, à Madame EBERHART Bernadette, la parcelle cadastrée section AO n° 80, d'une superficie de 79 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur Claude LEVY, Adjoint au Maire, à signer l'acte authentique présent qui sera passé en la forme administrative par Monsieur le Maire de la Commune de Bormes les Mimosas.

**DECIDE** d'incorporer dans le domaine public communal viaire ce terrain, en application du Code général de la propriété des personnes publiques, Article L2111-14.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOÏT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur Claude LEVY**

**Commentaires :**

M. LEVY lit cette délibération qui porte sur une acquisition gratuite, ce qui emporte l'accord de tous les conseillers municipaux.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

La délibération est présentée par Monsieur Claude LEVY.

**FAVA/MF/PI - N°2017/04/103 - OBJET : ACTE DE CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA COMMUNE ET SES AYANTS-DROIT SUR UN TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME ALAIN NICOLAS.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'accès aux Jardins Familiaux à partir du chemin de l'Orge, terrain cadastré section G n° 2164, loué à Madame Noëlle NICOLAS et Monsieur Alain NICOLAS, par un bail de longue durée de 20 ans signé le 3 mars 2017, se fait en passant sur la parcelle cadastrée section G n° 2163, grevée d'une servitude relatée et créée dans l'acte authentique du bail précédemment cité.

Il précise, également, qu'une autre parcelle, cadastrée section G n° 2130, appartenant à Monsieur et Madame Alain NICOLAS, est grevée du même passage, pour une superficie d'emprise de 5 m<sup>2</sup>, qu'il convient de régulariser par un acte de servitude.

Il informe qu'après négociations avec ces propriétaires, un accord a été trouvé pour la création d'une servitude de passage, à titre gratuit, au profit de la Collectivité et de ses ayants-droit.

Il informe que les frais de géomètre et de rédaction de l'acte authentique de servitude sont à la charge de la Collectivité.

Vu le plan de géomètre (Cabinet DUJARDIN) de constitution de servitudes en date du 31 janvier 2017,

Le Conseil Municipal ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- de grever de servitude de passage, à titre gratuit, la parcelle cadastrée section G n° 2130, appartenant à Monsieur et Madame Alain NICOLAS, au profit de la Commune et de ses ayants-droits.

**AUTORISE** Monsieur Claude LEVY, Adjoint au Maire, à signer l'acte authentique présent qui sera passé en la forme administrative par Monsieur le Maire de la Commune de Bormes les Mimosas.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur Claude LEVY**

**Commentaires :**

M. LEVY explique cette délibération. M. BLANCO demande de quelle largeur sera ce chemin. M. LEVY explique que ce chemin est de 5 m de large, et qu'il s'agit d'une servitude apparente et continue. M. BLANCO demande aussi si ce chemin est entretenu par M. NICOLAS ou par la commune. M. LEVY indique que c'est par la commune.



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

La délibération est présentée par Monsieur Claude LEVY.

**FA/VA/MF/PI - N°2017/04/104 - OBJET : ALIENATION A L'AMIABLE A TITRE ONEREUX D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE AU LIEU DIT « CROS DE CARLES ».**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les Consorts MONGOURDIN, propriétaires des parcelles cadastrées section AD n° 7 et 8, au lieu-dit « Chemin de la Verne », se proposent d'acquérir la parcelle cadastrée section AD n° 6, appartenant à la commune et mitoyenne à leur propriété.

Il informe que ce terrain nu boisé, d'une superficie de 220 m<sup>2</sup> situé au début du chemin de la Verne, n'a pas d'utilité par la Collectivité et que rien ne s'oppose à la vente de cette parcelle.

Il annonce que cette parcelle a été évaluée, le 2 février 2017, par le service France DOMAINE, pour une valeur vénale de 33.000,00 euros, que les Consorts MONGOURDIN ont accepté.

Il précise que ce terrain sera vendu borné au frais de la Collectivité.

Monsieur le Maire précise que les frais d'acte notarié sont à la charge des Consorts MONGOURDIN représentant la SCI PASMICH.

<u>PARCELLE</u>	<u>PROPRIETAIRE</u>	<u>SUPERFICIE</u>
AD n° 6	Commune de BORMES Les MIMOSAS	220 m <sup>2</sup>

VU les courriers des Consorts MONGOURDIN reçus en mairie le 14 novembre 2016 et du 13 mars 2017.

VU l'avis de France Domaine en date du 2 février 2017

Le Conseil Municipal ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'aliéner, à titre onéreux, la parcelle cadastrée section AD n°6, d'une superficie de 220 m<sup>2</sup>, appartenant à la Commune de Bormes les Mimosas au profit de la SCI PASMICH, représentée par Madame Pascale BOISELLE, pour un montant de 33.000,00 €.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire de la Commune de Bormes les Mimosas à signer l'acte authentique, rédigé en l'office notarial du Lavandou PELLOUX-BOUCHER/BERNIE, par Maître Alexia GIRAUDO.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur : Monsieur Claude LEVY**

**Commentaires :**

M. LEVY présente ce projet de délibération en insistant que le bout de terrain est inconstructible.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

La délibération est présentée par Monsieur le Maire.

**FAVA/MF/PI - N°2017/04/105 - OBJET : DENOMINATION D'UNE SALLE MUNICIPALE ET MODIFICATION PARTIELLE D'UNE DELIBERATION.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par une délibération du conseil municipal n°2012/06/103 en date du 25 juin 2012, il a été dénommé l'ancienne salle GONZALES, salle « HENRI CHARTIER ».

Or suite aux travaux en cours, en mairie, cette salle de réunion deviendra la future salle du Conseil Municipal, aussi il convient de modifier partiellement cette délibération.

Il annonce que le nom de Monsieur Henri CHARTIER, très longtemps Maire-Adjoint délégué à la vie associative, doit être associé à la dénomination d'un bâtiment communal.

Aussi, il propose que la maison des associations sise 1, Montée Charles Cazin, cadastrée section AA n° 376, porte son nom.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la proposition suivante.

- Dénommer la maison des associations, « **MAISON DES ASSOCIATIONS HENRI CHARTIER** », bâtiment communal cadastrée section AA n° 376.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la dénomination ci-dessus :

**DECIDE** d'annuler partiellement la délibération du conseil municipal n° 2012/06/103 en date du 25 juin 2012, concernant la dénomination « SALLE HENRI CHARTIER ».

**DECIDE** de dénommer la maison des associations, « **MAISON DES ASSOCIATIONS HENRI CHARTIER** », bâtiment communal cadastrée section AA n° 376.

**DECIDE** de la transformer en délibération.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

**Commentaires**

M. le Maire explique la raison de ce projet de délibération en signalant qu'une inauguration sera prévue pour la nouvelle appellation de la maison des associations.

M. MONIER lance les applaudissements dans la salle du Conseil pour M. Henri Chartier qui a fait un travail formidable.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

La délibération est présentée par Monsieur Claude LEVY.

**FA/VA/MF/PI - N°2017/04/106 - OBJET : BILAN ANNUEL 2016 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES.**

Conformément à l'article 11 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995, le bilan annuel des mutations immobilières doit être présenté par le Maire. Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur les acquisitions et cessions immobilières de la Commune.

Monsieur le Maire présente les objectifs de la politique foncière menée par la Collectivité qui sont annexés au compte administratif sous forme de rapport et de tableau récapitulatifs.

Il est précisé que quatorze actes d'acquisition et cinq actes de cession par la Collectivité ont été effectués au cours de l'année 2016 et un état y sera donc joint.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Article L2241-1,

Vu le rapport de présentation,

Vu le bilan,

Vu le tableau récapitulatif des acquisitions et des cessions immobilières,

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au bilan annexé à la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Joslane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur Claude LEVY**

**Commentaires**

M. LEVY lit la délibération et présente les principales opérations d'acquisition et de cession.

La délibération est présentée par Monsieur Claude LEVY.

**FA/VA/MF/CG - N°2017/04/107 - OBJET : AVIS SUR L'ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU LAVANDOU**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que, conformément à l'ancien article L 123-9 du Code de l'Urbanisme, dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, la commune doit donner son avis sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Lavandou, arrêté par délibération du conseil municipal du 31 janvier 2017.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

VU le courrier de la commune du Lavandou, en date du 8 février 2017, reçu en mairie le 9 février 2017 accompagné du dossier complet numérisé

Le Conseil Municipal ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**DONNE** un avis favorable au projet d'Arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Lavandou

**VOTE : UNANIMITE (29 POUR)**

**M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.**

**Rapporteur : Monsieur Claude LEVY**

**Commentaires**

M. LEVY lit le projet de délibération.

*La délibération est présentée par Monsieur le Maire.*

**FAVA/CM – 2017/04/108 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sur ses articles L 2122-22, L 2122-23 et L 5211-10,

VU la délibération n°2014/04/29 en date du 16 avril 2014, visée par le contrôle de légalité le 18 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation de missions complémentaires au Maire pour intenter au nom de la commune des actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ou pour les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

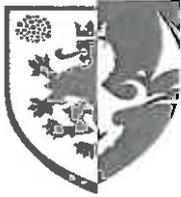
VU la délibération n°2014/04/30 en date du 16 avril 2014, visée par le contrôle de légalité le 18 avril 2014, définissant les domaines dans lesquels Monsieur le Maire pourra intenter au nom de la commune des actions en justice ou défendre celle-ci dans les actions intentées contre elle,

En conséquence, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la décision suivante prise en application de cette délégation :

**Décision n°2017/03/04** en date du 06 mars 2017, reçue en Préfecture le 07 mars 2017 portant désignation d'un avocat à la Cour Administrative d'Appel de MARSEILLE, pour la requête enregistrée le 21 février 2017, sous le numéro 17MA00709, présentée par l'ASL du GAOU BENAT, auprès de la Cour Administrative de MARSEILLE, dont l'objet est « Demande d'annulation du jugement de rejet n°1303420 du 23 décembre 2016 (TA de Toulon) – Refus d'annulation d'une décision désignant la société SAUR titulaire du contrat de délégation par affermage du service public de l'eau potable de la commune de Bormes les Mimosas ».

**Décision n°2017/03/05** en date du 23 mars 2017, reçue en Préfecture le 24 mars 2017 portant désignation d'un avocat au Tribunal Administratif de TOULON, pour la requête enregistré le 16 février 2017, sous le numéro 1700456-1, présentée par Monsieur et Madame MOTTIER Camille et Jeannine, auprès du Tribunal Administratif de Toulon, tendant à annuler l'arrêté de Monsieur le Maire de la commune de Bormes les Mimosas, du 12 janvier 2017 n°2017/019, accordant le permis de construire n°083.019.16B0104 à la SARL LA GARRIGUETTE, représentée par Madame TISSERANT Chantal.

VILLE DE  
**BORMES**  
LES MIMOSAS



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

**Décision n°2017/03/06** en date du 23 mars 2017, reçue en Préfecture le 24 mars 2017 portant désignation d'un avocat au Tribunal Administratif de TOULON, pour la requête enregistrée le 17 mars 2017 sous le n°1700832-31, présentée par madame DECLERCQ-BUTRUILLIE Marie-Claudine, auprès du Tribunal Administratif de TOULON, tendant à ordonner à la commune de Bormes les Mimosas, de communiquer les documents qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la CADA et visé aux points 1 et 7 de l'avis rendu le 3 novembre 2016 et ordonner à la commune de Bormes les Mimosas de communiquer ces documents dans un délai de 15 jours, à compter de la signification de l'Ordonnance à intervenir.

**PREND CONNAISSANCE** : des décisions

M. François ARIZZI, Mme Christiane DARNAULT, Mme Magali TROPINI, M. Daniel MONIER, Mme Isabelle CANONNE, Mme Catherine CASELLATO, M. Philippe CRIPPA, M. Claude LEVY, M. Jérôme MASSOLINI, M. Alain COMBE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Josiane MAGREAU, Mme Geneviève RE, Mme Véronique PIERRE, Mme Marianne LE MEUR, Mme Véronique GINOYER, M. Bernard BACCINO, M. Rabah HERHOUR, Mme Sandrine EMERIC, Mme Ghislaine IMBERT, Mme Stéphanie OLIVIER, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Christine MAUPEU, M. Jacques BLANCO, M. Joël BENOIT, M. André DENIS, Mme Nicole PESTRE, Mme Rania MEKERRI, M. Claude FAEDDA.

**Commentaires** :

M. le Maire présente les différentes décisions.

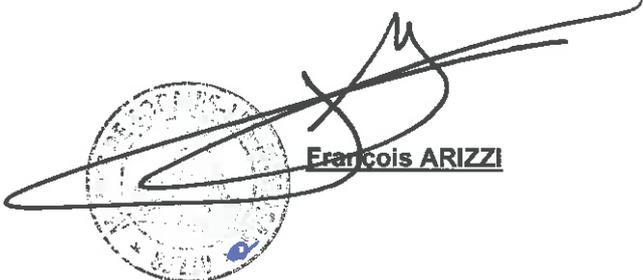
M. LEVY précise la décision n°2017/03/06, décision prise pour désigner un avocat représentant la commune, pour une affaire où reposant sur des documents administratifs datant de plus de 60 ans.

Mme DARNAULT signale, en fin de conseil, que l'office du tourisme recrute pour le Centre des monuments nationaux, des guides, des caissiers et des surveillants pour le fort de Brégançon, du 24 juin au 24 septembre. Elle indique qu'il faut s'adresser au relai emploi.

**Fin de la séance**

**Pour votre information** : la Direction Générale des services vous communique la date du prochain conseil municipal : le 03 mai 2017.

**Le Maire de Bormes les Mimosas**

  
**François ARIZZI**